

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES POUR L'ACQUISITION DE SERVICES INTELLECTUELS POUR L'ÉVALUATION EXTERNE FINALE DU PROJET : "INNOVATIONS POUR L'INTENSIFICATION DURABLE DES SYSTÈMES AGRICOLES IRRIGUÉS RÉSILIENTS AU CLIMAT AU NIGER" (INV-NIGER /DESIRA).

À ATTRIBUER PAR PROCÉDURE OUVERTE

Réf. TSA0082546

1. CONTEXTE

L'Union européenne (UE) finance trois projets dans la région du Sahel dans le cadre de l'initiative DeSIRA, un au Burkina Faso, un sous-régional (Sénégal, Burkina Faso et Mali) et le troisième au Niger, le Projet Innovations pour l'intensification permanente des systèmes agricoles irrigués résilients au changement climatique au Niger / INV-NIGER. L'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) cofinance ce projet INV-NIGER avec l'Union européenne.

Le projet INV-NIGER est mis en œuvre par le biais de contrats avec Tragsa, le CSIC et l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Le projet combine l'innovation, la gouvernance et la formation, avec une perspective agro-écosystémique visant à renforcer la résilience des familles dans un contexte de changement climatique. Cette vision implique, d'une part, une dimension territoriale multi-échelle (de la parcelle au bassin ou à la région, en passant par l'exploitation agricole et les communautés rurales) et des interactions au sein et entre chaque échelle. Et deuxièmement, à chaque niveau territorial, les interventions sont menées avec une approche multidimensionnelle.

Le démarrage effectif des activités du projet sur le terrain, initialement prévu en mai 2020, a été immédiatement confronté à des défis importants :

- **Pandémie de COVID-19** : les mesures de confinement ont empêché toute mobilisation et tout rassemblement jusqu'en juin 2021, date à laquelle les activités ont pu enfin démarrer à Niamey.
- **L'arrêt de la mise en œuvre des activités pour la reformulation du projet** : Cette reformulation aborde, entre autres, les aspects suivants :
 - L'incompatibilité de la rémunération des fonctionnaires désignés pour coordonner les plateformes et les groupes techniques, après avoir constaté que plus de 80% des coordinateurs de plateformes désignés qui seraient indemnisés pour l'exécution des responsabilités qui leur seront confiées sont des fonctionnaires de l'État nigérian, ce qui n'est pas compatible avec les procédures de l'UE.
 - La dégradation de la situation sécuritaire a conduit à retirer la région de Tillabéry de la zone d'intervention du projet. Les zones d'intervention définitives sont Tahoua, Maradi et Niamey.
 - L'inadéquation du cadre logique et du budget avec le plan de mise en œuvre initial.

Entidad adherida a la alianza



ER-0885/1998 001/00 Tragsa
GA-2003/0120 001/00 Tragsa
SR-0229-ES-001/00 Tragsa
ER-0885/1998 002/00 Tragsatec
GA-2003/0120 002/00 Tragsatec
SR-0229-ES-002/00 Tragsatec
SI-0033/2014 Tragsatec

- **Instabilité politique :** Les changements politiques survenus au Niger en juillet 2023 ont entraîné une suspension temporaire de la mise en œuvre du projet. Par conséquent, la mise en œuvre de l'addendum I a été interrompue. À la demande de l'UE, un plan de préservation des investissements a été mis en place pour protéger les ressources, les progrès réalisés et faciliter la reprise des activités une fois la suspension levée.
- **La non-levée de la suspension provisoire pour certaines activités :** La reprise des activités après la suspension provisoire, suite aux événements du 26 juillet 2023, a été effectuée sur la base d'une matrice d'analyse demandée par l'UE, qui a priorisé les activités bénéficiant directement à la population. En conséquence, certaines activités ayant une forte composante institutionnelle ou d'étude sont restées suspendues, en particulier :
 - Le développement d'un Système d'Information Géographique dynamique (OS1, A1.2.2).
 - L'étude pour l'optimisation des structures de recharge des aquifères (OS1, A1.2.4).
 - La mise en place de centres de démonstration de l'innovation (A2.1.5).
 - Certaines activités de communication et de visibilité.

Pour répondre à ces contraintes, la durée initiale de 48 mois a été prolongée à deux reprises :

Première prolongation (Addendum I - 1 an) : du 1er janvier au 31 décembre 2024. Cette extension a permis de reformuler le projet pour l'adapter aux réalités du terrain et au contexte sécuritaire (retrait de Tillabéry). Elle a fait l'objet d'une revue rigoureuse par l'UE, incluant une évaluation ROM et une révision du cadre logique.

Deuxième prolongation (7 mois) : Suite à la suspension de 10 mois liée aux événements politiques du 26 juillet 2023, une période de recouvrement de 7 mois, du 1er janvier au 31 juillet 2025, a été accordée par notification en date du 10 juillet 2024.

Le projet couvert par le contrat entre l'AECID et l'UE prévoyait et convenait que la mise en œuvre serait effectuée par le biais d'un contrat de gestion avec l'entreprise de transformation agricole TRAGSA et d'un accord d'assistance technique avec le Conseil national de la recherche espagnol (CSIC).

Pendant la période de mise en œuvre et après avoir analysé la situation sécuritaire dans la zone d'intervention et les besoins d'appropriation et de durabilité de l'action, il a été jugé nécessaire d'impliquer la Structure Fédérale de Recherche (SFR RACINES Sahel) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM) dans la mise en œuvre, au même niveau que TRAGSA, qui sera soutenue par le CSIC par le biais d'un contrat d'assistance technique (AT) avec l'AECID.

Ainsi, l'AECID et l'UE, avec l'approbation du Ministère de l'Agriculture (bénéficiaire de l'action), ont signé l'Addendum I, qui inclut les changements et modifications proposés. La reformulation qui a conduit à l'addendum I est soutenue par deux missions de l'UE (la mission ROM et la revue du cadre logique). Les conclusions et recommandations de ces deux missions ont été pleinement prises en compte dans le présent addendum, dont la mise en œuvre a débuté en janvier 2023.

2. STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE

L'AECID a assuré la mise en œuvre de l'addendum grâce à la coexécution de trois structures spécialisées dans la recherche-action, coordonnées par une unité de gestion de projet (UGP) :

EMPRESA DE TRANSFORMACIÓN, S.A., S.M.E., M.P. (TRAGSA): TRAGSA.

TRAGSA intervient dans l'exécution du projet par le biais d'une commission de gestion et d'exécution. Elle coordonne l'unité de gestion du projet et exécute les activités détaillées dans l'ordre de gestion. Cette unité de gestion coordonne et participe à l'exécution du projet avec les structures de mise en œuvre. Elle est responsable de la préparation des rapports réguliers et du rapport final à l'UE. La justification financière de TRAGSA se fait par le biais de certifications périodiques, accompagnées de rapports techniques, acceptés par l'AECID.

CONSEIL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CSIC) : Le CSIC est un organisme public de recherche espagnol.

Cet organisme public de recherche espagnol a pour mission d'appuyer la structure de recherche nigériane SFR-RACINES-Sahel dans la coordination, le développement et la diffusion de la recherche scientifique multidisciplinaire. Il contribue également à la formation du personnel et au conseil aux entités publiques et privées.

Dans le cadre de l'exécution du projet, le CSIC a signé un contrat d'assistance technique (AT) avec l'AECID pour la mise en œuvre de cette intervention, qui est justifiée par des rapports présentés comme livrables, accompagnés de la situation financière de la période. L'équipe chargée de la mise en œuvre de l'intervention était composée d'un coordinateur d'AT et de deux assistants techniques.

STRUCTURE FEDERALE DE RECHERCHE "RESILIENCE DES AGROECOSYSTEMES FACE AU CLIMAT ET INTENSIFICATION ECOLOGIQUE AU SAHEL" (SFR-RACINES-Sahel) :

La reformulation reflétée dans le premier addendum implique le SFR-RACINES-Sahel en tant que partenaire de mise en œuvre qui met en œuvre une subvention de l'État par le biais de l'Université Abdou Moumouni. Cette subvention est justifiée par des factures.

SFR-RACINES-Sahel est responsable de la mise en œuvre des activités détaillées dans sa subvention. Elle gère les activités d'innovation, la participation d'experts scientifiques, de spécialistes et la formation. L'équipe disponible pour la mise en œuvre de l'intervention : l'assistant technique, l'assistant administratif et financier, huit (8) agents de terrain, deux (2) chauffeurs et l'appui des experts impliqués dans la coordination des PLI, la coordination scientifique, les groupes thématiques et les spécialistes. Le SFR-RACINES doit réaliser un audit interne de la subvention publique reçue, qui sera également mis à la disposition de l'auditeur d'intervention.

Le projet prévoit une évaluation externe finale. Afin de réaliser cette évaluation, des termes de référence validés par l'AECID ont été élaborés (Annexe 1). L'exécution de cette évaluation est prévue dans le cadre de la mission Tragsa à travers la ligne budgétaire 5.5. Coûts d'évaluation.

3. OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de confier à l'**Empresa de Transformación Agraria S.A., S.M.E., M.P. CIF : A- 28476208**, les prestations intellectuelles pour l'évaluation externe finale du projet INV-NIGER /DeSIRA dans sa zone d'intervention (Niamey, Tiliaberi (Kollo IPDR), Maradi et Tahoua au Niger).

4. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Les objectifs généraux de cette évaluation finale sont les suivants

- i) fournir aux parties prenantes une évaluation indépendante et complète de la conception et de la performance du projet et de la mesure dans laquelle il a atteint ses objectifs à ce jour, en vérifiant les conditions réelles de sa réussite ;
- ii) évaluer les réalisations et les lacunes du projet INV-NIGER tout au long de la période de mise en œuvre, en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité de l'intervention ;
- iii) tirer des conclusions et des enseignements de la période de mise en œuvre, dans le cadre de l'évaluation globale de la performance du projet.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont les suivants :

- Évaluer et valider la performance du projet en termes de réalisations et de lacunes dans la production de résultats finaux,
- Analyser l'efficacité de la conception,
- Analyser la pertinence et l'efficacité de l'ensemble des modalités/processus de mise en œuvre mis en place ;
- Identifier et analyser les enseignements tirés de la programmation et de la gestion du projet au cours de la période de mise en œuvre ;
- Fournir des contributions, des suggestions et des recommandations ;
- Analyser la pertinence et l'efficacité de l'ensemble des modalités/processus de mise en œuvre mis en place ;
- Identifier et analyser les enseignements tirés des aspects programmatiques et de gestion de projet ;
- Évaluer la pertinence du projet par rapport aux besoins identifiés à l'origine, ainsi que la manière dont les objectifs du projet répondent à cette réalité.
- Mettre en évidence la valeur ajoutée du projet, de sa conception à ses résultats, en analysant son adéquation avec les programmes de l'UE et sa mise en œuvre.

5. PÉRIODE À ÉVALUER

L'évaluation finale couvrira toute la durée du projet, depuis la signature de l'accord de contribution jusqu'au 31 juillet 2025. En plus de cette période, il est indiqué que les activités dont la mise en œuvre a commencé avant le 31 juillet 2025 et dont l'achèvement a eu lieu après cette date, feront l'objet de cette évaluation.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, mais la reformulation de l'addendum I et la révision du cadre logique ont fait l'objet d'une évaluation de la proposition d'addendum et d'un soutien technique pour la révision du cadre logique contracté par l'UE.

6. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

6.1. Champ d'application de l'évaluation

L'évaluation portera sur le projet "INNOVATIONS POUR L'INTENSIFICATION PERMANENTE DE SYSTÈMES AGRICOLES IRRIGÉS RESILIBLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU NIGER". En ce qui concerne le projet, l'évaluation portera sur sa conception, sa stratégie, ses modalités de mise en œuvre, ses outils et ses processus. Bien que la mise en œuvre des activités sur le terrain ne se soit pas concrétisée, l'évaluation examinera également comment l'intervention a généré ou non les changements attendus et tangibles décrits dans les objectifs et les résultats, la mesure dans laquelle ces changements ont été correctement identifiés et mesurés, et leur potentiel de durabilité.

L'évaluation concentrera son analyse sur le travail effectué par TRAGSA, SFR-RACINES-Sahel et CSIC, les services techniques, les chercheurs et les organisations de producteurs.

L'évaluation comprendra également une analyse de la manière dont l'AECID, avec le soutien des partenaires de mise en œuvre, a impliqué les différents acteurs et les a intégrés dans le projet.

En complément, l'évaluation se concentrera également sur la pertinence et l'efficacité de l'assistance technique fournie au projet par les partenaires de mise en œuvre et sur l'impact de leur soutien sur l'avancement du projet vers la réalisation de ses résultats.

L'évaluation abordera plusieurs questions clés dans deux domaines principaux : a) Résultats : questions sur le degré de réalisation des résultats du projet basés sur des produits spécifiques et des réalisations correspondantes. b) Stratégie : questions sur l'efficacité des stratégies/modalités de mise en œuvre utilisées pour renforcer les capacités des directions des ministères concernés, des institutions de mise en œuvre et des organisations de producteurs pour promouvoir la recherche-action par la démonstration et l'application d'innovations dans les zones rurales et la formation.

Il est prévu que l'équipe d'évaluation élabore une matrice d'évaluation reliant les questions, les domaines auxquels elles se réfèrent, les critères d'évaluation, les indicateurs et les sources de vérification, afin de servir d'outil pour l'évaluation.

6.2. Utilisateurs de l'évaluation

Les utilisateurs de l'évaluation seront le ministère de l'agriculture, les structures impliquées dans la mise en œuvre, les services techniques, les organisations de la société civile, les chercheurs, l'AECID et l'UE. L'audit final des dépenses et l'évaluation finale seront des éléments essentiels pour la clôture finale du projet, garantissant la responsabilité, la transparence et une évaluation complète des résultats obtenus.

6.3. Gestion de l'évaluation

TRAGSA, par l'intermédiaire de l'UGP, est chargée de coordonner l'évaluation finale avec le consultant et est responsable de la gestion de l'ensemble du processus d'évaluation.

Le rapport d'évaluation sera soumis à l'UGP. Les activités quotidiennes de l'évaluation seront coordonnées par l'UGP, qui sera responsable du partage des informations avec l'AECID. Les évaluateurs auront accès aux parties prenantes du projet pendant leur mission.

Afin de faciliter la coordination et de situer les responsabilités des parties impliquées dans l'évaluation, la matrice RACI (Responsible (A Cargo) - Accountable (Responsable) - Consulted (Consulté) - Informed (Informé)) est présentée, qui représente les rôles clés attribués aux structures impliquées dans le projet pour chaque tâche.

Les référents au sein de chacun des partenaires intègrent également le dispositif RACI.

Le détail des rôles et responsabilités des acteurs dans le cadre de l'évaluation finale du projet est repris ci-dessous :

- **L'Unité de Gestion (TRAGSA)** : Elle est chargée de la coordination de l'évaluation finale avec le consultant et est responsable de la conduite de l'ensemble du processus d'évaluation (rédaction des TDR, appel d'offres, analyse des offres, gestion du contrat avec le consultant, mise à disposition des informations du projet au consultant, facilitation de la planification des réunions pour les entretiens avec les structures d'exécution, réception des livrables, coordination de la validation, réception du rapport d'évaluation finale...).
- **La SFR RACINES-Sahel** : Participe à la collecte des informations, appuie la planification des réunions avec les informateurs cibles des questionnaires (UAM, Coordination Scientifique, AST, AAF, spécialistes, coordinateurs des groupes thématiques, etc).
- **Coordination CSIC** : participe à la collecte d'informations, soutient la planification des rendez-vous avec les informateurs cibles des questionnaires et l'échange d'informations.
- **AECID** : participe à la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation et des rapports et assiste aux réunions importantes tout au long du processus.
- **MAGEL** : soutient la planification des réunions avec les informateurs cibles des questionnaires et l'échange d'informations.
- **Organisations de producteurs (OP)** : aide à la planification des rendez-vous avec les informateurs cibles des questionnaires et à l'échange d'informations.
- **Le consultant/évaluateur** : chargé de mener l'évaluation finale, de proposer la planification des réunions souhaitées, de préparer les documents, de produire les rapports et d'examiner les amendements.

6.4. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation externe finale comprendra trois phases générales :

Phase préparatoire : La phase administrative est une phase essentielle pour la préparation de l'évaluation. Elle comprend les contacts avec l'UGP et la BCE, les échanges sur la portée de l'évaluation, le calendrier, la collecte de tous les documents de référence pertinents, l'organisation du calendrier de travail et les contacts avec le bureau de l'UE et le bénéficiaire avant le début du travail de l'équipe d'évaluation au Niger.

Les tâches à effectuer sont les suivantes :

- Réunion d'information initiale avec l'UGP et la BCE pour examiner les termes de référence, la portée de l'évaluation et le calendrier de travail initial ;
- Réunion d'introduction pour discuter des objectifs de l'évaluation, du programme de travail et de la collaboration avec le personnel clé pendant l'exercice d'évaluation ;
- Analyser tous les documents pertinents fournis par l'UGP ;
- Analyser la pertinence des questions indicatives proposées, formuler des questions supplémentaires et des sous-questions, si nécessaire, au cours du processus d'évaluation ;
- Développer les questions d'évaluation, les critères et les méthodologies et préparer les questionnaires et les entretiens approfondis ;
- Rédiger et présenter une liste concise de questions d'évaluation ;
- Préparer une liste provisoire de personnes et de structures à interviewer, consulter et planifier une première série de réunions avec les structures de mise en œuvre impliquées et les principaux partenaires ;
- Présenter une méthodologie indicative pour l'évaluation finale
- Rédiger et présenter un rapport préliminaire concis, comprenant :
 - a) Une synthèse des résultats du travail documentaire
 - b) La conception prévue de l'évaluation, précisant les objectifs de l'évaluation et les questions à traiter
 - c) La méthodologie (y compris une matrice d'évaluation avec les principaux critères d'évaluation, les questions, les indicateurs et les sources d'information)
 - d) Les instruments et outils qualitatifs et quantitatifs (questionnaires d'enquête) pour collecter les informations et les données pertinentes, y compris les informateurs clés à interroger
 - e) Les méthodes d'analyse et d'interprétation des données
 - f) Les stratégies de communication et de compte rendu des résultats de l'évaluation
 - g) Un plan de travail indiquant le calendrier des activités et des ressources.

Phase de travail sur le terrain : l'objectif de la phase de travail sur le terrain est de confirmer et d'actualiser l'analyse du contexte et d'élaborer la logique (impact, résultats, effets, produits, activités et produits) de l'intervention soutenue par l'UE et la BCE, conformément à la méthodologie d'évaluation, et de collecter des informations par le biais de réunions de consultation et d'enquêtes pertinentes auprès des principales parties prenantes :

- Réunions de consultation et administration des questionnaires d'enquête à l'UGP (Coordinateur, DAF, TA, AAF et responsable des activités de SFR-RACINES).

- Réunions de consultation et administration des questionnaires d'enquête au représentant de Tragsa.
- Réunions de consultation et administration des questionnaires d'enquête aux représentants de SFR-RACINES (représentant de la coordination, membre du comité scientifique, 2 coordinateurs de groupes thématiques, 2 membres de groupes thématiques et coordinateur du PIG).
- Réunions de consultation et d'administration des questionnaires d'enquête au représentant du CSIC (chef de projet CSIC et expert CSIC).
- Réunions de consultation et d'administration des questionnaires d'enquête avec les représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (représentant de la DGGR, point focal du projet et coordination du ROPPA).
- Réunions de consultation et administration des questionnaires d'enquête aux équipes PLI (coordinateurs PLI, spécialistes, représentants des organisations de producteurs, notamment dans les régions de Maradi et Tahoua).
- Réunions de concertation avec l'AECID et la DUE.
- Réunion d'information avec l'UGP et la BCE de l'AECID pour présenter les résultats préliminaires du rapport d'évaluation et discuter des prochaines étapes ;

Phase de synthèse et de rédaction du rapport : Cette phase est consacrée à l'analyse des données, à la préparation du projet de rapport final, qui comprendra les principales conclusions, les résultats et les recommandations conformément à la structure convenue du rapport :

Cette phase est consacrée à l'analyse des données, à la préparation du projet de rapport final, qui comprendra les principales conclusions, constatations et recommandations conformément à la structure convenue du rapport :

- Compilation et analyse des informations recueillies lors des réunions de consultation et des visites sur le terrain ;
- Préparation du projet de rapport final d'évaluation à envoyer au comité d'évaluation pour commentaires ;
- Finalisation du projet de rapport d'évaluation finale en tenant compte des commentaires consolidés fournis par le comité d'évaluation ;
- Finalisation du projet de rapport d'évaluation final en tenant compte des commentaires consolidés fournis par le comité d'évaluation ;
- Atelier de présentation du rapport final, afin de partager les principales conclusions et recommandations.

Cette proposition de phasage de l'évaluation externe finale est provisoire et sera complétée par les évaluateurs dans le rapport de méthodologie et d'analyse documentaire, qui sera évalué et approuvé par l'UGP de l'AECID et la BCE.

L'UGP de l'AECID et la BCE, avec l'appui de SFR-RACINES-Sahel et du point focal MAGEL, aideront à organiser les visites d'évaluation, notamment en planifiant les entretiens avec les personnes concernées et appropriées, en collectant les documents à examiner par l'équipe d'évaluation, et en fournissant une assistance pour faciliter le processus d'évaluation. L'évaluation sera réalisée à Niamey et dans les régions, aux endroits indiqués par la BCE de l'AECID.

Lors des visites sur le terrain, le prestataire de services assumera tous les frais connexes, y compris les frais de déplacement des personnes interrogées, les permis de voyage (le cas échéant), la couverture d'assurance et le respect de tous les protocoles nécessaires en matière de santé et de sécurité. Le prestataire de services informera à l'avance l'autorité contractante (Tragsa) à l'adresse via l'UGP de tout voyage prévu et veillera à ce que toutes les exigences en matière de sécurité et d'administration soient satisfaites avant le départ.

6.5. Calendrier de l'évaluation

Les 3 phases d'évaluation détaillées dans la méthodologie seront planifiées pour une durée totale de dix (10) semaines :

- **La première phase préparatoire de travail de bureau** : Dans cette phase, un premier échange pour la présentation de l'équipe est prévu. Une analyse de la documentation disponible sera effectuée par le bureau d'études et le calendrier final des activités de validation sera établi. La durée de cette phase est estimée à trois (3) semaines ;
- **La deuxième phase du travail sur le terrain** : Les membres du bureau d'études entreprennent le travail sur le terrain. Il s'agit de l'étape centrale du travail au cours de laquelle des visites dans les zones d'intervention, des réunions avec l'UGP, la BCE, les représentants des structures d'exécution, les organisations de producteurs, les représentants des ministères sectoriels concernés et toutes les autres parties prenantes convenues dans le plan d'évaluation auront lieu, et toutes les procédures et tous les outils convenus pour la collecte et l'analyse de l'information seront appliqués. Un rapport sur le travail de terrain sera demandé à la société de conseil. La durée de cette phase est estimée à trois (3) semaines.
- **La troisième phase de rédaction du rapport** : La troisième phase comprend toutes les tâches nécessaires à une rédaction correcte du rapport final : triangulation des données, rédaction, présentation du rapport préliminaire et du rapport final après intégration des commentaires. La durée de cette phase est estimée à un maximum de quatre (3+1) semaines.

La date limite de soumission du rapport final avec toutes les corrections et suggestions intégrées sera le **3 avril 2026**.

7. DOCUMENTATION TECHNIQUE DE RÉFÉRENCE

Pour mener à bien leur mission, les évaluateurs prendront en compte la documentation pertinente, y compris, mais sans s'y limiter :

- les rapports annuels de l'UE et leurs annexes
- le cadre global de suivi et d'évaluation de l'initiative DeSIRA
- les rapports techniques de chaque partenaire de mise en œuvre et leurs annexes
- l'accord de contribution, ses annexes et addenda
- Reformulation, révision du cadre logique et rapport d'évaluation ROM
- Plan de suivi et d'évaluation
- le plan directeur de l'AECID.

Toute la documentation dont le cabinet de consultants à besoin et qui est nécessaire à l'évaluation peut être demandée et, si elle est disponible, sera fournie.

Ces documents seront fournis au consultant par l'UGP et les structures d'exécution en format électronique pendant la phase de travail au bureau et, dans la mesure du possible, en format papier pendant la mission sur le terrain.

8. RÉSULTATS OU LIVRABLES

Pour la première phase préparatoire du travail documentaire, les éléments suivants doivent être fournis :

- Une proposition de questions d'évaluation et sous-questions préparée sur la base des questions proposées dans l'annexe 1, complétée par d'autres questionnaires d'enquête proposés par l'équipe d'évaluation. Cette proposition est élaborée par l'équipe de consultants.
- Un agenda de travail et un calendrier final de l'évaluation, élaborés par l'équipe de consultants et contenant un plan de travail détaillé associé au calendrier et aux limites éventuelles observées pour réaliser l'évaluation, doivent être approuvés et validés par l'UGP, la BCE de l'AECID.

Pour la deuxième phase du travail sur le terrain, les éléments suivants doivent être soumis :

- Un rapport sur le travail de terrain : ce rapport contiendra le plan d'entretien et l'envoi des questionnaires, le cas échéant, et l'analyse des informations tant au siège que sur le terrain avec une description des dates et des noms des personnes impliquées. Le livrable est préparé par l'équipe de consultants et approuvé et validé par l'UGP, la BCE de l'AECID.

Pour la troisième phase de rédaction du rapport, les éléments suivants doivent être soumis :

- Un rapport préliminaire d'évaluation finale, d'un maximum de 30-35 pages sans les annexes et ce rapport doit comprendre au moins l'introduction avec les objectifs, les buts et la portée de l'évaluation, l'historique et le contexte de l'évaluation, l'intervention évaluée, la méthodologie utilisée, les limites rencontrées, les résultats de l'évaluation, les conclusions et les recommandations, les leçons apprises et les bonnes pratiques et les recommandations. Ce rapport préliminaire sera amendé et des propositions seront discutées.
- Un rapport d'évaluation final, d'un maximum de 30-35 pages sans les annexes, contenant au moins : l'introduction avec les objectifs, le but et la portée de l'évaluation, l'historique et le contexte de l'évaluation, l'intervention évaluée, la méthodologie utilisée, les limites rencontrées, les résultats de l'évaluation, les conclusions et les recommandations, les leçons apprises et les bonnes pratiques et recommandations.
- Une liste d'annexes comprenant, entre autres, la méthodologie détaillée (techniques et outils utilisés tels que les scripts d'entretien, les questionnaires, etc.), la liste des documents analysés, ainsi qu'une liste des personnes qui ont été interrogées ou qui ont reçu un questionnaire.

- Les résultats et les conclusions doivent être structurés de manière à répondre clairement aux questions de l'évaluation. Les conclusions et les recommandations du rapport doivent découler des résultats.
- Les leçons apprises ne doivent être tirées que si elles représentent une contribution aux connaissances générales et si elles sont fortement étayées par les constatations et les conclusions.
- Les recommandations doivent être associées aux résultats, être limitées en nombre et éviter les formulations génériques, en indiquant à qui elles s'adressent, car elles doivent servir de lignes directrices pour les actions futures.

Le rapport d'évaluation est rédigé par l'équipe de consultants et est approuvé / validé par l'UGP, la BCE de l'AECID et, si nécessaire, la DUE.

Le rapport d'évaluation doit également contenir les éléments suivants

- Un résumé exécutif : 10 pages maximum, dans un langage clair et concis et comprenant au moins : un synopsis du processus réalisé et une synthèse des principaux résultats, preuves, conclusions, recommandations par acteur et les critères auxquels ils sont associés. Si des bonnes pratiques sont détectées, elles doivent également être mentionnées dans le résumé.
- Un plan d'amélioration, qui comprend l'analyse des recommandations (qui doivent inclure des actions concrètes et pragmatiquement réalisables), indiquant celles qui sont acceptées ou partiellement acceptées par chaque acteur, établissant des actions pour parvenir à une amélioration et indiquant le calendrier de leur réalisation. Le plan d'amélioration est élaboré par l'équipe de consultants et est approuvé/validé par l'équipe de direction avec la participation du comité de suivi.

Tous les outils utilisés et développés pour la collecte des données doivent être inclus dans les livrables. Un rapport graphique (photographique) justifiant les actions entreprises doit également être soumis. Tous les livrables doivent être rédigés en français.

9. QUALIFICATIONS DES ÉVALUATEURS

L'évaluation sera réalisée par une équipe d'au moins deux (02) experts. L'équipe d'évaluation doit garantir son indépendance par rapport à l'intervention évaluée, sans être liée à sa gestion, à sa conception ou à tout élément de celle-ci.

Les membres de l'équipe doivent parler et écrire le français ou disposer des moyens de traduction nécessaires à la bonne exécution du travail demandé. L'un des membres de l'équipe fera office de chef de mission. Le second expert rendra compte au chef de mission et l'assistera.

Expert 1 : chef de mission. Qualifications et compétences

Le chef de l'équipe d'évaluation est responsable du résultat final et de la qualité technique de la mission. Il/elle dirigera et coordonnera le processus d'évaluation, le travail de l'équipe d'experts, la mise en œuvre du plan de travail et la présentation des différents produits de l'évaluation.

- **Qualifications** : diplôme universitaire et formation postuniversitaire en sciences sociales, économie, changement climatique, ingénierie ou sciences de l'environnement.
- **Expérience générale** : au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la gestion/évaluation de programmes de développement, de préférence dans le secteur du changement climatique, de l'environnement, dont au moins 3 ans en Afrique de l'Ouest. Une expérience dans des projets de renforcement des institutions et de la société civile avec une perspective de genre serait un atout.
- **Expérience spécifique** : au moins 3 missions d'évaluation en tant que chef de mission et une bonne connaissance des méthodes et outils d'évaluation, en particulier ceux de l'UE et/ou de l'AECID. Une expérience en tant que chef d'équipe dans l'évaluation de programmes financés par la Commission européenne sera considérée comme un atout supplémentaire.

Expert 2: Qualifications et compétences

- **Diplôme** : diplôme universitaire en sciences sociales, économie, changement climatique, ingénierie, sciences de l'environnement ou équivalent.
- **Expérience générale** : au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans la gestion/évaluation de programmes de développement, dont au moins 1 an en Afrique.
- **Expérience spécifique** : au moins une mission d'évaluation de programme et une bonne connaissance des méthodes et outils d'évaluation, en particulier ceux de l'UE et/ou de l'AECID.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

Les critères d'évaluation sont basés sur deux catégories différentes :

(i) Critères d'évaluation qualitatifs (40 points):

- Qualité de la proposition :

Proposition	Points
Ne répond pas aux exigences de l'annexe 1 du cahier des charges techniques particulières (CCTP)	0
Répond aux exigences de l'Annexe 1 CCTP	20

- Méthodologie :

Méthodologie	Points
N'inclut pas les aspects innovants de la conception	0
Inclut les aspects innovants de la conception	15

- Calendrier et plan de travail

Calendrier et plan de travail	Points
Ils ne sont pas adaptés à la répartition de chaque phase, conformément à l'annexe 1 du CCTP.	0
Adaptés à la répartition de chaque phase, conformément à l'annexe 1 CCTP	5

(ii) Critères d'évaluation du personnel (30 points)

- Qualifications générales : formation et expérience requises dans l'annexe 1 du présent document

L'expert 1 appartenant à l'équipe de travail qui réalisera l'évaluation sera évalué de la manière suivante :

Qualifications générales	Points
Ne répond pas aux exigences en matière de formation et d'expérience requises à l'annexe 1 du CCTP	0
Répond aux exigences en matière de formation et d'expérience requises à l'annexe 1 du PPTP	5

L'expert 2:

Qualifications générales	Points
Ne répond pas aux exigences en matière de formation et d'expérience requises à l'annexe 1 du CCTP	0
Répond aux exigences en matière de formation et d'expérience requises à l'annexe 1 du PPTP	5

- Pertinence par rapport à l'objet du marché : expérience professionnelle dans le domaine d'activité attribué, évaluée sur la base du nombre d'années d'expérience.

L'expert 1:

Pertinence par rapport à l'objet du marché	Points
<3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest	0
3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest	2,5
>3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest	5

L'expert 2:

Pertinence par rapport à l'objet du marché	Points
<3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest	0
3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest	2,5
>3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest	5

- Expérience dans la région du marché attribué : expérience au Niger, en particulier dans la région de Tahoua et Maradi.

L'expert 1:

Expérience dans la région du marché	Points
Il n'a pas d'expérience au Niger	0
Il a de l'expérience au Niger	2
Il possède une expérience dans la région de Tahoua et Maradi	5

L'expert 2:

Expérience dans la région du marché	Points
Il n'a pas d'expérience au Niger	0
Il a de l'expérience au Niger	2
Il possède une expérience dans la région de Tahoua et Maradi	5

- Proposition de budget : conformité avec les dispositions de l'annexe 1, budget et rapport qualité-prix.

CATÉGORIE	CRITÈRES	NOTE MAXIMALE
CRITÈRES D'ÉVALUATION SUBJECTIFS		
Évaluateur	Qualité de la proposition : adéquation avec l'annexe 1	20
	Méthodologie : clarté, faisabilité et aspects novateurs de la conception avant la compilation	15
	Calendrier et plan de travail adaptés à la répartition de chaque phase	5
CRITÈRES D'ÉVALUATION OBJECTIFS		
Évaluateur	Qualifications générales : formation et expérience requises dans l'annexe 1	10
	Pertinence par rapport à l'objet du marché : expérience professionnelle dans le domaine d'activité attribué, évaluée sur la base du nombre d'années d'expérience.	10
	Expérience dans la région du marché attribué : expérience au Niger, en particulier dans la région de Tahoua et Maradi	10
TOTAL, PROPOSITION TECHNIQUE		70
OFFRES FINANCIÈRES	30 points sont attribués à l'offre la moins bien classée. Les autres offres se voient attribuer des points inversement proportionnels selon la formule suivante : $P_x = P_{max} * (Pr - O_x) / (Pr - O_{mo})$	30

CATÉGORIE	CRITÈRES	NOTE MAXIMALE
	O _x , P _x = note obtenue par l'offre à évaluer P _{max} = note maximale Pr = Budget de base de l'offre O _x = Montant de l'offre à évaluer O _{mo} = Montant de la meilleure offre	
TOTAL, PROPOSITION FINANCIÈRE		30
TOTAL		100

11. PARTICIPATION AU PROCESSUS

- **Langue** : La proposition et le rapport doivent être soumis en français.
- **Soumission et nombre d'exemplaires** : Un seul exemplaire physique du rapport ou de l'offre sera remis à l'UGP.
- **Soumission des propositions** : Les personnes physiques et morales peuvent se porter candidates à cette mission à condition de soumettre au moins une proposition conforme à toutes les exigences, avant la date limite indiquée. Les candidats présenteront son offre dans deux enveloppes fermées, toutes deux placées dans une seule enveloppe extérieure (**Enveloppe 1** : Documentation administrative et, le cas échéant, documentation relative aux critères évaluables par jugement de valeur (mémoire technique, etc.) et **Enveloppe 2** : Offre économique et autres critères évaluables automatiquement)

Les offres seront reçues au Bureau de la Coopération Espagnole situé à l'Ambassade de l'Espagne à Niamey (Koirakano, Rue 150, AM-5 (Ambassade), BP : 12083 Niamey – Niger dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication l'appel d'offre ou au plus tard **le 13 janvier 2026 à 12h00, heure du Niger.**

- **Soumission de l'offre financière** : Les offres financières doivent être soumises en EUROS.
- **L'objet du courrier doit être intitulé comme suit** : "Proposition pour l'évaluation externe finale du projet "INNOVATIONS POUR UNE INTENSIFICATION DURABLE DES SYSTEMES AGRICOLES D'IRRIGATION RESILIENTE AU CLIMAT AU NIGER" (INV-NIGER /DESIRA)".
- **Clarifications** : Les éclaircissements jugés nécessaires seront communiqués à tous les candidats au moyen d'une circulaire explicative. Aucune autre forme de communication ou de négociation en dehors de ce processus ne sera acceptée. Les propositions seront évaluées par Tragsa et validées par la BCE de l'AECID et, si nécessaire, par la DUE.
- **Début des services de consultance** : tous les candidats doivent accepter d'être disponibles pour commencer le travail aux dates mentionnées ci-dessus.

Le contractant traitera toutes les données personnelles conformément au règlement (UE) 2016/679 (GDPR) et à la législation espagnole applicable, en garantissant leur confidentialité et leur sécurité. Les données ne seront utilisées qu'à des fins contractuelles et ne pourront être divulguées sans autorisation préalable.

Tous les droits de propriété intellectuelle découlant du contrat appartiennent exclusivement à l'autorité contractante chargée de l'évaluation. La société d'évaluation ne peut utiliser, reproduire ou diffuser aucun contenu sans l'autorisation écrite préalable de l'AECID.

En cas de litige contractuel, et sauf accord contraire, l'affaire sera soumise à la juridiction des tribunaux espagnols, conformément à la loi espagnole.

12. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES ET PAIEMENT

L'équipe d'évaluation sera engagée par Tragsa. Elle sera composée d'un expert senior (national ou international) en évaluation, avec la possibilité d'inclure un expert national junior. La proposition de l'équipe et l'approbation finale du travail nécessiteront l'accord formel de l'UGP, de la BCE et de l'AECID.

La proposition d'évaluation ne doit pas dépasser 17 000 EURO. Le paiement des services sera effectué en plusieurs tranches liées à la livraison et/ou à l'approbation des produits/résultats mentionnés ci-dessus, dans les phases d'évolution :

Phases d'évaluation	Produits à livrer par phase	Montant à payer (€)	% du paiement correspondant
Travail de bureau phase préparatoire	Travaux de bureau	3.400	20%
Phase de travail sur le terrain	Travail sur le terrain	3.400	20%
Phase de rédaction du rapport	Rédaction du rapport préliminaire	3.400	20%
	Corrections et suggestions	3.400	20%
	Intégration des corrections et suggestions apportées et validation du rapport final.	3.400	20%

13. FACTURATION ET PAIEMENT

La facturation et les paiements seront effectués en 5 phases, après validation des livrables de chacune d'entre elles (phase de préparation du travail de bureau, phase de travail sur le terrain et phase de rédaction du rapport). Le soumissionnaire retenu émettra des factures détaillées conformément aux prix proposés.

Ces factures doivent être conformes aux dispositions légales en vigueur et doivent être envoyées par la société à l'adresse suivante en format numérique :

Harouna SOW SALL, email: hsow@tragsa.es

Téléphone: (+227) 70 00 30 30 / (+221) 77 250 05 77

María Sofía IGLESIAS GÓMEZ, e-mail: siglesia@tragsa.es

Téléphone : (+34) 606 039 109

Les factures doivent comporter les coordonnées fiscales de : **EMPRESA DE TRANSFORMACIÓN AGRARIA, S.A, S.M.E., M.P. CIF : A- 28476208**

Après réception et approbation par TRAGSA du livrable correspondant, le paiement sera effectué par virement bancaire depuis l'Espagne, **selon la modalité SHA.**

14. MODIFICATION DU CONTRAT

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

15. ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE ÉTHIQUE POUR L'ÉVALUATION

Les évaluateurs doivent joindre à leur offre le code de conduite signé par le chef d'entreprise ou le chef de mission, confirmant leur acceptation du code de conduite éthique pour l'évaluation (ANNEXE 2).

ANNEXE 1 - TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION FINALE EXTERNE. (Octobre 2025)

Liste des sigles et acronymes

AECID : Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement.

AGRHYMET : Centre Régional d'Agro-Hydro-Météorologie.

APCA : Agence pour la Promotion du Conseil Agricole.

BCE. Bureau de Coopération Espagnole

CD : Centre de Démonstration.

CILSS : Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.

CNRA : Conseil National de Recherche Agronomique.

CPI : Commission Plate-forme pour l'innovation dans les Agrosystèmes Irrigués.

CRA : Chambres Régionales d'Agriculture.

CSIC : Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique.

DAC/POR : Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux.

DEP : Direction des Etudes et de la Programmation.

DeSIRA : Développement Intelligent de l'Innovation à travers la Recherche Agricole.

DGA : Direction Générale de l'Agriculture.

DGGR : Direction Générale de Génie Rural.

DGI : Direction Général de Impôts (Ministère de Finances du Niger).

DGPV : Direction Générale de la protection des végétaux

DRH : Direction de Ressources Humaines.

DUE : Délégation de l'Union Européenne

FCMN-Niya : Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger.

FISAN : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

INRAN : Institut National de la Recherche Agronomique au Niger.

IPDR : Institut Pratique du Développement Rural.

ICRISAT : Institut National de Recherche sur les Cultures des Zones-tropicales Semi-arides.

IRD : L'Institut de Recherche pour le Développement.

JRC : Centre Commun de Recherche.

FI : Fonds pour l'Innovation.

MAGEL : Ministère de l'Agriculture et de l'élevage.

MESRI : Ministère de l'Éducation Supérieur et la Recherche.

MELD : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

ONAHA : Office National des Aménagements Hydro-Agricoles.

PDES : Plan de Développement Economique et Social.

PI : Plate-forme pour l'Innovation dans les Agrosystèmes Irrigués.

PIG : Pôle d'Innovation Institutionnel pour la Gestion et la Gouvernance des Ressources en eau pour l'Irrigation.

PIP : Petits Systèmes d'Irrigation Privés.

PIV : Périmètres Irrigués, de Petites et Moyennes Tailles, gérées par les Communautés.

PLI : Pôle Local d'Innovation.

PPM : Petits Périmètres Maraîchers.

RECA : Réseau National des Chambres d'Agriculture.

ROPPA/PFPN : Réseau des Organisations Paysans et Producteurs de l'Afrique de l'Ouest/ Plate-forme Paysanne du Niger.

SD : Stations de Diagnostic.

SFR-RACINES Sahel : Structure Fédérative de Recherches « Résilience des Agroécosystèmes face au Climat et Intensification Écologique au Sahel ».

SI : Stations de Co-innovation.

SNCA : Système National de Conseil Agricole.

SNDI-CER : Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de la Collecte des Eaux de Ruissellement.

SPIN : Stratégie Petite Irrigation au Niger

TRAGSA : Entreprise de Transformation Agricole SA, SME, MP.

UAM : Université Abdou Moumouni, Niamey.

UE : Union Européenne

UGP : Unité de Gestion du Projet.

1. Présentation, contexte et défis du projet

Le projet « Innovations pour l'intensification durable des systèmes agricoles irrigués résilients au changement climatique au Niger (INV-NIGER) » est financé par une convention de contribution de l'Union européenne (2019/411-732), signée le 16 décembre 2019. L'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID) est l'organisme chargé de sa mise en œuvre.

Une phase initiale de six mois a été accordée à l'AECID pour finaliser la mobilisation des ressources et les formalités administratives avec les institutions partenaires espagnoles et nigériennes.

Le démarrage effectif des activités sur le terrain, initialement prévu pour mai 2020, a été immédiatement confronté à des défis majeurs :

- Pandémie de COVID-19 : Les mesures de confinement ont empêché toute mobilisation et réunion jusqu'en juin 2021, date à laquelle les activités ont pu finalement débiter à Niamey ;
- L'arrêt de la mise en œuvre des activités pour la reformulation du projet : Cette reformulation prend en charge entre autres :
 - L'incompatibilité de l'indemnisation des fonctionnaires désignés pour coordonner les plateformes et les groupes techniques, après le constat que plus de 80% des coordonnateurs des plateformes désignées et qui seront indemnisés pour la mise œuvre des responsabilités qui les seront confiées sont des fonctionnaires de l'état Nigérien, ce qui n'est pas compatible avec les procédures de l'Union Européenne ;
 - La dégradation de la situation sécuritaire a conduit à la suppression de la région de Tillabéry de la zone d'intervention du projet. Les zones d'Intervention finales sont Tahoua, Maradi et Niamey ;
 - La non adéquation du cadre logique et du budget avec le schéma de mise en œuvre initial.
- Instabilité Politique : Les changements politiques survenus au Niger en juillet 2023 ont entraîné une suspension temporaire de la mise en œuvre des projets. Par conséquent, la mise en œuvre de l'avenant I a été interrompue. Un Plan de Préservation des Investissements a été mis en place sur demande de l'UE pour protéger les ressources, les progrès réalisés et faciliter la reprise des activités lorsque la suspension serait levée.
- Le non levé de la suspension provisoire pour certaines activités : La reprise des activités suite à la suspension provisoire, suite aux événements du 26 juillet 2023 s'est faite sur la base d'une grille d'analyse demandée par l'UE, privilégiant les activités bénéficiant directement aux populations. En conséquence, certaines activités à forte composante institutionnelle ou d'étude sont restées suspendues, notamment :
 - L'élaboration d'un système d'Information Géographique dynamique (OS1, A1.2.2).
 - L'étude pour l'optimisation des structures de recharge des aquifères (OS1, A1.2.4).
 - La mise en place de centres de démonstration des innovations (A2.1.5).
 - Certaines activités de communication et de visibilité.

Pour faire face à ces contraintes, la durée initiale de 48 mois a été prolongée à deux reprises :

Première Prolongation (Avenant I - 1 an) : Du 1er janvier au 31 décembre 2024. Cette prolongation a permis une reformulation du projet pour l'adapter à la réalité du terrain et au contexte sécuritaire (retrait de Tillabéry). Elle a fait l'objet d'un examen rigoureux par l'UE, incluant une évaluation ROOM et une

révision du cadre logique.

Deuxième Prolongation (7 mois) : Suite à la suspension de 10 mois liée aux événements politiques de 26 juillet 2023, une période de récupération de 7 mois a été accordée du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025 par notification en date du 10 juillet 2024.

1.1- Architecture de mise en œuvre et partenaires

Le projet objet du contrat entre la AECID et l'UE avait prévu et accordé que la mise en œuvre se fera à travers la commande de gestion de Tragsa l'entreprise de transformation Agraire (TRAGSA) et une convention d'assistance technique avec le Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique (CSIC).

A travers cette commande de gestion, TRAGSA impliquera dans la mise en œuvre, la SFR-RACINES-Sahel et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO Niger). Ce dernier se retire des institutions de mise œuvre, pour incompatibilité de leur procédure à certains des conditions de l'UE accepté par l'AECID, entraîne la réaffectation des activités de la FAO aux autres institutions de mise en œuvre (TRAGSA, CSIC et la SFR RACINES Sahel).

Le démarrage de la mise en œuvre a été effective sur la base de la commande de gestion de Tragsa pour la période juin 2021 - Avril 2022, c'est focalisé sur la mise en place Cadre Institutionnel et Structures de Concertation (UGP, la cartographie des acteurs, le comité de pilotage, le comité technique et les coordonnateurs des plateformes PI, PLI, PIG et groupes de travail thématiques).

D'autres parts, durant la période de mise en œuvre et après analyse de la situation sécuritaire dans la zone d'intervention et les besoins d'appropriation et de pérennisation de l'action, il a été jugé nécessaire la participation dans la mise en œuvre de la Structure Fédérative de Recherches (SFR RACINES Sahel) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM), soit au même titre que TRAGSA et qui sera appuyé par CSIC à travers un contrat d'assistance technique (AT) avec l'AECID.

Ainsi, l'AECID et l'UE, avec l'aval du Ministère de l'agriculture (bénéficiaire de l'action) ont signé l'avenant I, qui prends en charge les changements et les modifications proposées. La reformulation ayant conduit à l'avenant I est soutenue par deux missions de l'Union Européenne (la Mission ROOM et la révision du cadre logique). Les conclusions et recommandations de ces deux missions ont été prise en compte intégralement dans cet avenant, dont la mise en œuvre de cet avenant a démarré en janvier 2023.

L'AECID assure la mise en œuvre de l'avenant via la Co exécution de trois structures spécialisées en recherche-action, coordonnées par une Unité de Gestion du Projet (UGP) :

EMPRESA DE TRANSFORMACION, S.A., S.M.E., M.P. (TRAGSA) : TRAGSA est une société commerciale appartenant au groupe TRAGSA, dont le capital social est entièrement public. Ses activités sont axées sur la réalisation de travaux, d'ouvrages et la prestation de services liés au développement rural et à la conservation de la nature, ainsi que sur tout type d'urgence sociale, de catastrophe naturelle ou d'accident climatique, en offrant une réponse immédiate.

Ses missions couvrent la promotion de la recherche, l'innovation et l'adaptation de nouvelles techniques dans les domaines agricole, forestier et environnemental. Elle apporte un appui en planification, gestion

et supervision d'assistance technique.

TRAGSA Intervient dans la mise en œuvre du projet via une commande de gestion et d'exécution. Elle coordonne l'unité de gestion du projet et exécute des activités détaillées dans la commande de gestion. Cette unité de gestion coordonne et participe à l'exécution du projet avec les structures de mise en œuvre. Elle est chargée de préparer les rapports périodiques et le rapport final de l'UE. La justification financière de TRAGSA se fait à travers des certifications périodiques, accompagnées des rapports techniques, acceptées par l'AECID.

CONSEJO SUPERIOR DE INVESTIGACIONES CIENTÍFICAS (CSIC) : CSIC est une agence publique dédiée à la recherche scientifique et au développement technologique, dotée d'une personnalité juridique distincte, d'un patrimoine et d'une trésorerie propres, d'une autonomie fonctionnelle et de gestion, d'une pleine capacité juridique d'agir et d'une durée indéterminée.

Il s'agit de la plus grande institution publique espagnole dédiée à la recherche scientifique et technique et l'une des plus importantes de l'Espace européen de la recherche. Elle dépend du ministère des Sciences, de l'Innovation et des Universités par l'intermédiaire du Secrétariat général de la recherche.

Cet organisme public de recherche espagnol a pour mission d'appuyer la structure de recherche nigérienne SFR-RACINES-Sahel dans la coordination, le développement et la diffusion de la recherche scientifique pluridisciplinaire. Il contribue également à la formation du personnel et au conseil aux entités publiques et privées.

Dans la mise en œuvre du projet, CSIC a conclu avec l'AECID un contrat d'assistance technique (AT) pour la mise en œuvre de cette intervention, qui est justifié par des rapports présentés comme des livrables, accompagnés de la situation financière de la période. L'équipe chargée de la mise en œuvre de l'intervention était composée d'une coordinatrice de l'AT et de deux assistants techniques.

STRUCTURE FEDERATIVE DE RECHERCHES « RESILIENCE DES AGROECOSYSTEMES FACE AU CLIMAT ET INTENSIFICATION ECOLOGIQUE AU SAHEL » (SFR-RACINES-Sahel) : La SFR-RACINES est une organisation à but non lucratif qui regroupe des institutions et des scientifiques impliqués dans la recherche pour le développement sur des questions liées à la résilience des agroécosystèmes sahéliens face au climat et aux utilisations.

La reformulation reflétée dans le premier avenant implique la SFR-RACINES-Sahel en tant que partenaire de mise en œuvre exécutant une subvention de l'État par l'intermédiaire de **l'Université Abdou Moumouni**. Cette subvention est justifiée par des factures. De plus, s'agissant d'un organisme placé sous la tutelle de l'université Abdou Moumouni,

La SFR-RACINES-Sahel se charge de la mise en œuvre des activités détaillées dans sa subvention. Elle pilote les activités d'innovation, la participation des experts scientifiques, les spécialistes et la formation. L'équipe dont il a disposé pour la mise en œuvre de l'intervention : l'assistant technique, l'assistant administratif et financier, huit (8) agents de terrain, deux (2) chauffeurs et le soutien des experts participant à la coordination des PLI, la coordination scientifique, les groupes thématiques et les spécialistes. La SFR-RACINES doit réaliser un audit interne de la subvention d'état reçue, qui sera également mis à la disposition de l'auditeur de l'intervention.

1.2- Objectifs, stratégie et cadre Institutionnel

L'objectif général du projet INV-NIGER est de renforcer la résilience des familles face au changement climatique en établissant les bases d'un processus durable d'innovation agricole multi-acteurs au Niger, visant à créer des agrosystèmes irrigués plus productifs.

La réalisation de cet objectif passe par la mise en œuvre de deux axes de travail complémentaires :

- Axe 1 (Stratégique et Institutionnel) : Améliorer la gouvernance, la gestion et la durabilité des ressources en eau pour l'agriculture ;
- Axe 2 (Expérimentation et Terrain) : Intensifier la production agricole dans un contexte de durabilité et de changement climatique, via l'intensification agroécologique.

Le projet adopte une approche opérationnelle qui se décline à plusieurs échelles territoriales : de la parcelle à la ferme, puis aux communautés rurales et au bassin ou à la région (Tahoua et Maradi). Les interventions intègrent plusieurs dimensions : technologique, sociale, économique, environnementale et éducative.

Pour faciliter la collaboration entre tous les acteurs (recherche, gestion de l'eau, production agricole), un cadre institutionnel et des espaces de concertation ont été établis :

1 Comité de Pilotage (COFIL)

2 Pôles Locaux d'Innovation (PLI)

1 Plateforme pour l'Innovation dans les agrosystèmes irrigués (PI)

1 Pôle d'Innovation Institutionnelle pour la gestion et la gouvernance de l'eau (PIG)

1 Fonds pour l'Innovation (FI) : Mécanisme financier visant à faciliter l'acquisition des besoins pour le processus d'innovation.

Les institutions nigériennes suivantes participent activement au projet :

- Université Abdou Moumouni (UAM) via la SFR-RACINES,
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG/EL)
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
- Institut Pratique de Développement Rural (IPDR)
- Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN)
- Plateformes Paysannes (ROPPA et RECCA).

Le schéma de fonctionnement repose sur une coordination renforcée entre ces institutions pour améliorer l'irrigation, analyser les propositions d'innovation, évaluer le fonds d'innovation, proposer des formations universitaires et renforcer la résilience et la gestion des territoires.

2. Bénéficiaires

Les bénéficiaires finaux du projet seront les producteurs, associations, groupements, qui assimilent et adoptent les interventions de recherche et développement adaptées et les transferts technologiques. Les institutions impliquées dans la recherche, l'innovation et la gestion de l'eau pour l'agriculture : Institutions publiques, Institutions publiques d'enseignement et de recherches, Institutions sous régionales, Organisations Non Gouvernementales, Entreprises, Projets et programmes de développement de l'état du Niger et Plans et stratégies au Niger et dans la région.

3. Budget du projet

L'Union européenne (UE) et l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) ont conclu un accord de délégation (FOOD/2019/411-732) le 9 décembre 2019 pour financer le projet. Le budget total du projet s'élève à 5.243.157,74 euros, répartis comme suit :

Contribution UE (contribution en espèces)	5 000 000,00 euros
Contribution AECID	243 157,74 euros
TOTAL	5 243 157,74 euros

La contribution de l'AECID n'est pas soumise à justification directe, mais chaque rapport annuel doit préciser le montant de cette contribution. Ainsi, sur la contribution de l'UE (5 000 000 €). Cette contribution de l'UE était répartie au démarrage de la mise en œuvre de la manière suivante :

- 4 241 611,905 € avait été alloué à la commande de gestion initiale de Tragsa ;
- 408 326, 12 € avait été réservé pour le contrat d'assistance technique de CSIC ;

Le budget restant couvrait les couts d'exécution du Tragsa.

L'avenant I signé entre la AECID et l'UE, résultant de la reformulation du projet, modifie cette commande et répartit le budget entre les trois entités exécutantes, mentionnées ci-dessus, de la manière suivante :

Tragsa	2 476 360,76 €
UAM/SFR-RACINES	1 670 960,06 €
CSIC	408 326, 12 €
Coûts indirects AECID	318 895,98 €
Imprévus	125 446,99 €
TOTAL	5 000 000 €

4. Indicateurs et évolution

Les indicateurs du cadre logique associés à la logique d'intervention du projet, les résultats et objectifs attendus, les valeurs actuelles de l'évolution des indicateurs, ainsi que les sources et moyens de vérifications dans le cadre de ce projet sont détaillés dans le suivant :

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Référence : an 2020	Cible	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur Actuelle	Source et moyen de vérification	Hypothèses / détails
OG : Améliorer la résilience des familles nigériennes et la durabilité de la production agricole face au changement climatique.	OG.1 Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population, sur la base de la classification de la phase de sécurité alimentaire intégrée (IPC).		Phase 3+ 12%	TBD							0%	Integrated Food Security Phase Classification (IPC) https://www.ipcinfo.org/	
	OG.2 Revenu moyen des petits producteurs d'aliments, (désagrégé par sexe et par statut autochtone) (indicateur OPSYS).		TBD	TBD							0	Données sur l'utilisation des terres (FAO. Agriculture durable Stratégie globale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales) https://www.fao.org/food-agriculture-statistics/capacity-development/agrisurvey/en/	
	OG.3 Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture		TBD	TBD							0	Données sur l'utilisation des terres (FAO. Agriculture durable Stratégie globale	

Entidad adherida a la alianza



ER-0885/1998 001/00 Tragsa
GA-2003/0120 001/00 Tragsa
SR-0229-ES-001/00 Tragsa
ER-0885/1998 002/00 Tragsatec
GA-2003/0120 002/00 Tragsatec
SR-0229-ES-002/00 Tragsatec
SI-0033/2014 Tragsatec

		productive et durable (ODD 2.4.1).									d'amélioration des statistiques agricoles et rurales) https://www.fao.org/food-agriculture-statistics/capacity-development/agrisurvey/en/
OS 1	OS1 : La gouvernance et la gestion des ressources en eau pour l'agriculture sont renforcées.	IOV OS 1.1 Nombre d'institutions ayant participé à la validation des directives et réglementations intégrant les contributions et recommandations de la plateforme multipartites.	0	15	-	-	15	3		18	<p>Rapport annuel UE 2023 : Annexe 10 - Rapport du processus de définition des profils et identification des acteurs INV-NIGER.</p> <p>18 institutions : 07 universités publiques (UAM, MARADI, DOSSO, TAHOUA, ZINDER, AGADEZ et TILABERY), 01 centre de formation (IPDR de KOLLO), 02 organisations de la société civile (RECCA et ROPPA), 04 institutions de recherches (IAS, IGRISAT, INRAN, CNRA), 01 entreprise de transformation agricole (TRAGSA) et 03 Ministère sectoriel (MAGEL, MESRI et MHA)</p>

		IOV OS 1.2 Nombre de bassins à hauts potentiels dont les études pour l'optimisation des structures artificielles de recharge ont été utilisées pour la gestion des ressources en eau. (Identifiés)	0	6	-	-					Les échanges avec la DUE lors de l'élaboration de la proposition de reformulation de 2025 avaient proposées de le modifier par : IOV OS 1.2 Statut des études des aquifères des bassins versants de Djirataoua et les vallées des Goulbi (Région de Maradi)
		IOV OS1.3 Pourcentage de la superficie irrigable cartographiée par rapport au potentiel total disponible au Niger. (Prévue pour cartographier)	0%	2% 3879 3,6 Ha,	-	-	-	-			Les échanges avec la DUE lors de l'élaboration de la proposition de reformulation de 2025 avaient proposées de le modifier par : IOV OS 1.3 Statut de la base des données pour la mise en place d'une cartographie dynamique des superficies irriguées des 6 stations d'innovations à Maradi et à Tahoua
OS 2	OS2 : L'accès des petits producteurs du Niger à des solutions innovantes	IOV OS 2.1 Pourcentage de petits exploitants pratiquant la production agricole irriguée dans la zone	0	0						0	<p>Systemes de suivi et de rapport du projet :</p> <p>Non réalisée dans la période de mise en œuvre.</p>

validées sont améliorés.	d'intervention (désagrégé par sexe et zone ciblée).											
	IOV OS 2.2 Nombre de petits exploitants sensibilisés dans les pratiques d'une agriculture durable. (Identifiés)	0	2638	-	-	-	-	-	-	-		<p>Rapport annuel UE 2024 : Annexe 14 - Rapport de la mission d'identification des zones d'intervention et des sites d'innovation</p> <p>Valeur actuelle de la cible identifiée : 2638 bénéficiaires Maradi : 638 exploitants, dont 440 hommes, 198 femmes Tahoua : 2000 exploitants, dont 1600 hommes et 598 femmes</p>
	IOV OS 2.3 Nombre de petits exploitants ayant bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant à accroître leur production durable (indicateur OPSYS). (Identifiés)	0	1187	-	-	-	-	-	-	-	-	

Produits	Activités	Indicateurs	Niveau référence : an 2020	Cible	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur Actuelle	Source et moyen de vérification	Hypothèses / détails
----------	-----------	-------------	----------------------------	-------	------	------	------	------	------	------	-----------------	---------------------------------	----------------------

P 1.1	P1.1. : La coordination entre institutions impliquées dans la recherche, l'innovation et la gestion de l'eau pour l'irrigation est améliorée	A.1.1.1 Création et fonctionnement d'un espace de concertation des acteurs de la recherche et de la gestion des ressources en eau pour l'agriculture.	IOV P1.1.1 Nombre d'institutions de formation participant à la plateforme multipartite établie avec le soutien de l'action (Désagrégé par typologie public, privé et OSC).	TBD	13			13	2		15	Rapport annuel UE 2023 : Annexe 10 - Rapport du processus de définition des profils et identification des acteurs INV-NIGER.	07 universités publiques (UAM, MARADI, DOSSO, TAHOUA, ZINDER, AGADEZ et TILABERY), 02 organisations de la société civile (RECCA et ROPPA), 01 centre de formation (IPDR de KOLLO), 04 institutions de recherches (IAS, IGRISAT, INRAN et CNRA) et 01 Ministère sectoriels (MESRI)
			Public				11	2		13			
			Privé										
			OSC				2			2			
		A.1.1.2 Capitalisation d'expériences nationales et internationales antérieures	IOV P1.1.2 Nombre des recommandations formulées par les plates-formes multipartites ayant fait l'objet de mise en œuvre. (Pratiques innovantes décrites dans le rapport de capitalisation)		12					13	13	Rapport annuel UE 2025 : CSIC-apport de capitalisation des pratiques innovantes	13 pratiques innovantes décrites comme bonnes pratiques dans le rapport de capitalisation. Pour harmoniser avec le livrable, les échanges avec la DUE lors de l'élaboration de la proposition de reformulation de 2025 avaient proposées de le modifier par : IOV P1.1.2 Nombre d'innovations décrites à partir des résultats des projets précédents pouvant être mises

												en œuvre par les plates-formes d'innovation locales
		A.1.1.3 Appui à la Co-innovation et analyse globale des résultats, des besoins et des enseignements	IOV P1.2.2 Nombre d'activités de Co-innovation inclus dans le "panier d'outils".		25		8	17	25		<p>Rapport annuel UE 2025 :</p> <p>Voir annexes rapport CSIC 2025</p> <p>Annexe 08_ Panier à outils</p>	<p>Composition du panier à outils proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 outils caractérisés ; - 49 matériels de diffusion répertoriés ; - 16 vidéos de démonstrations. <p>Les échanges avec la DUE lors de l'élaboration de la proposition de reformulation de 2025 avaient proposées de le modifier par : IOV P1.2.2 Nombre d'outils répertorier dans le "panier à outils"</p>
P 1.2	P1.2. : La planification et la gestion multi-échelle des ressources en eau sont renforcés.	A.1.2.0 Identification des acteurs du PIG	IOV P1.2.1 Nombre d'experts des institutions en charge de la gestion multi-échelle des ressources en eau (Désagrégé par sexe, institution engagée, zone ciblée) participant dans le renforcement de la	TBD	56		56	1	57		<p>Rapport annuel UE 2023 :</p> <p>Annexe 10 - Rapport du processus de définition des profils et identification des acteurs INV-NIGER.</p>	<p>57 experts :</p> <p>51 hommes et 06 femmes</p> <p><i>SPIN : 1 expert ;</i></p> <p><i>Université de Maradi : 6 experts ;</i></p> <p><i>Université de Tahoua : 6 experts ;</i></p> <p><i>Université de Tillabéry : 4 experts ;</i></p> <p><i>Université de Agadez : 3 experts ;</i></p> <p><i>UAM : 13 experts ;</i></p> <p><i>Université de Zinder : 3 experts ;</i></p> <p><i>CSIC : 4 experts ;</i></p>

			planification et la gestion multi-échelle des ressources en eau.									MAG/EL : 13 experts ; TRAGSA : 2 experts ; ICRISAT : 1 expert ; MHA : 1 expert ;	
P 1.3	P1.3. : Le Pôle d'Innovation Institutionnelle pour la Gestion et la Gouvernance des ressources en eau pour l'irrigation (PIG) est créé.	A.1.2.1	IOV P1.3.1 Statut du règlement de fonctionnement du Pôle d'Innovation Institutionnelle pour la gestion et la gouvernance des ressources en eau pour l'irrigation (PIG).		1			1			1	Rapport annuel UE 2023 : Annexe 10 - Rapport du processus de définition des profils et identification des acteurs INV-NIGER	01 PIG créée avec un coordonnateur et 3 groupes thématiques du PIG opérationnels
		A.1.2.2	IOV P1.3.2 L'étendue des travaux d'élaboration du Système d'Information Géographique (SIG) d'agrosystèmes irrigués définie. (Prévue pour cartographier)	0%	2% 387 93, 6 Ha,	-	-	-	-			-	Rapport annuel UE 2024 : Stratégie de la petite irrigation au Niger, Mars 2015 Rapport de synthèse Evaluation du potentiel en terre irrigable au

												<i>Niger, SPIN / Novembre 2021.</i>	impliqués et de la SFR-Racines ayant participé à la formation en SIG et élaboration de base de données et IOV P1.3.3 L'étendue des travaux d'élaboration du Système d'Information Géographique (SIG) des stations de diagnostics des innovations aux six stations à Maradi et Tahoua définie
		A.1.2.4 Étude pour l'optimisation des structures de recharge artificielle des aquifères dans deux bassins agricoles du Niger.	IOV P1.3.3 Statut de l'étude de référence pour la gestion des aquifères	TBD								Systèmes de suivi et de rapport du projet :	Non réalisée dans la période de mise en œuvre. Les échanges avec la DUE lors de l'élaboration de la proposition de reformulation de 2025 avaient proposées de le modifié par : IOV P1.3.4 Statut de la cartographie des structures de recharge des aquifères des bassins versants de Djira-Tahoua et les vallées des Goulbi à Maradi
			IOV P1.3.4. Statut du rapport hydrogéologique pour la gestion des ressources		6	-	-					Rapport annuel UE 2023 : Annexe 24 - Rapport d'identificati	Six (6) aquifères identifiés dans les régions de Maradi et Tahoua : Maradi : 1-les aquifères alluviaux du Goulbin Maradi et

			hydriques des aquifères.									<p>on des aquifères des zones d'intervention INV-NIGER</p> <p>2-les aquifères alluviaux du du Goulbin Kaba ; 3- le système aquifère du Continental Hamadien ; 4- les systèmes aquifères discontinus du socle du Sud de Maradi. Tahoua : 5- Le Continental Terminal de Konni en allant vers l'ouest 6- Le Continental Hamadien dans le restant de la zone (Illéla et Malbaza).</p> <p>Les échanges avec la DUE lors de l'élaboration de la proposition de reformulation de 2025 avaient proposées de le modifié par : IOV P1.3.5 Statut de l'étude d'inventaire et de caractérisation des structures de recharges des bassins versants de Djira-Tahoua et les vallées des Goulbi à Maradi ;</p> <p>IOV P1.3.6 Statut de l'étude pour la détermination de l'épaisseur et l'établissement des coupes</p>
--	--	--	-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

													lithologiques des aquifères des bassins versants de Djira-Tahoua et les vallées des Goulbi à Maradi ;	
P 1.4	P1.4 : L'enseignement universitaire dans les domaines de l'hydrologie, les SIG, l'irrigation, les pratiques agroécologiques et la gestion des eaux d'irrigation est renforcé.	A.1.1.4 Échange de connaissances et diffusion des résultats	IOV P1.4.3 Statut de la plateforme d'accès à E-learning.	TBD	En cours								Rapport annuel UE 2025 Tragsa-Proposition Architecture du Site web INV-NIGER	La maquette (Architecture de la page web) élaboré en 2022 a été reprise dans l'objectif de procéder à son hébergement dans le domaine de la SFR-Racines Sahel
		A.1.1.5 Formation pour renforcer les capacités des spécialistes en R+D+i (formation universitaire et technique spécialisée dans les domaines du SIG, hydrologie et gestion de l'eau pour l'irrigation)	IOV P1.4.1 Statut du profil des apprenants de l'enseignement supérieur dans le domaine ciblé. (Curriculum de formation validé)	TBD	Licence					Licence		Rapport annuel UE 2025 : Trame Curriculum Master (M2iTi)	<i>Master International sur les Innovations et Technologies d'Irrigation (M2iTi)</i> <i>Parcours 1</i> : concepteurs des systèmes irrigues <i>Parcours 2</i> : gestionnaire des périmètres irrigues % des modules des enseignements en formation pratique : 44,33% des modules d'enseignements proposés ; -Volume horaire total : 2400H -Théorie : 1 336 H -Pratique : 1 064 Les échanges avec la DUE lors de l'élaboration de la proposition de reformulation	

													de 2025 avaient proposées d'ajouté l'IOV P1.4.3. % des modules des enseignements en formation pratique par rapport au volume horaire total du curriculum académique des apprenants.
			IOV P1.4.2 Nombre d'étudiants ayant reçu des bourses de recherche pour la Recherche & Développement + Innovation (R&D+I) (désagrégé par sexe).	TBD	TBD								Systèmes de suivi et de rapport du projet : Non réalisée dans la période de mise en œuvre.
P 2.1	P2.1 : Les Pôles Locaux d'Innovation (PLI) pour l'intensification agroécologique à Maradi et Tahoua sont créés.	A.2.1.1 Constitution et planification des deux Pôles locaux d'innovation.	IOV P2.1.1 Degré de réalisation du plan de travail dans les stations de Co-innovation des PLI.	TBD	TBD				Réalisé	Réalisé		Rapport annuel UE 2025 : Tragsa - Rapports de redimensionnement des infrastructures et équipements pour les	Rapports de dimensionnement des sites des innovations de Maradi et de Tahoua : Pour les régions de Maradi et de Tahoua : -Californien : 17 sites pour 55,86 Ha ; -Forages motorisés : 13 forages avec des profondeurs compris entre 40 et 120m ;

												<p>innovations PLI de Maradi</p> <p>Tragsa - Rappports de redimensionnement des infrastructures et équipements pour les innovations PLI de Tahoua</p>	<p>-Forages manuels : 31 forages avec des profondeurs compris entre 15 et 20m ;</p> <p>-Motopompes à gaz : 36 motopompes HTM 10m3 ;</p> <p>-Systèmes de pompages solaires : 18 systèmes ;</p> <p>-Irrigation Goutte à goutte : 2 sites pour 0,5 Ha ;</p> <p>- Châteaux d’eaux : 5 châteaux de 5m3 chacun ;</p> <p>- Bassins de stockages : 6 bassins avec des capacités qui varient de 6 à 30m3.</p>
	A.2.1.2 Elaboration de la ligne de base		TDB	TBD					Réalisé	Réalisé	<p>Rapport annuel UE 2025 :</p> <p>SFR- RACINES – Rappports de déploiement des outils des enquêtes pour l’élaboration de la ligne de base</p> <p>Voir annexes rapport SFR-</p>	<p>Les échanges avec la DUE lors de l’élaboration de la proposition de reformulation de 2025 avaient proposées de le modifié par : IOV P2.1.2. Statut du rapport de la ligne de base dans les stations de Co-innovation des PLI.</p>	

			promues par l'action (désagrégé par lieu et type d'option)									
P 2.2	P2.2 : Le Centre de Démonstration des Innovations et les Annexes sont renforcés.	A.2.1.5 Mise en place de centres de démonstration des innovations	IOV P2.2.1 Degré de réalisation du Plan d'aménagement du Centre de Démonstration des Innovations.	TBD					En cours	En cours	Rapport annuel UE 2024 : CSIC- Résumé du potentiel CD exemple d'atelier démonstration sur les pompes d'irrigation, systèmes d'irrigation et panneaux solaires).	<p>Les échanges avec la DUE lors de l'élaboration de la proposition de reformulation de 2025 avaient proposées de ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Modifier l'activité A.2.1.5 Mise en place de centres de démonstration des innovations par : A.2.1.5 Mise en place des installations et des équipements pour les formations et de démonstration des innovations - Modifier l'IOV P2.2.1 Degré de réalisation du Plan d'aménagement du Centre de Démonstration des Innovations par IOV P2.2.1 Nombre d'installations et d'équipements (pour la formation pratique des étudiants et la démonstration aux producteurs) réalisés et fonctionnelles.

			IOV P2.2.2 Degré de réalisation du Plan d'aménagement des Annexes.						En cours		En cours	<p>Rapport annuel 2024 : CSIC- Résumé du potentiel CD exemple d'atelier démonstration sur les pompes d'irrigation, systèmes d'irrigation et panneaux solaires).</p> <p>UE du et</p>	<p>Les échanges avec la DUE lors de l'élaboration de la proposition de reformulation de 2025 avaient proposées de ;</p> <p>Modifier l'IOV P2.2.1 Degré de réalisation du Plan d'aménagement du Centre de Démonstration des Innovations par IOV P2.2.1 Nombre d'installations et d'équipements (pour la formation pratique des étudiants et la démonstration aux producteurs) réalisés et fonctionnelles.</p>
	A.2.1.6 Validation et diffusion au niveau du PLI	IOV P2.2.3. Nombre d'essais pratiques agricoles innovantes testées.	TBD	TBD								<p>Systèmes de suivi et de rapport du projet :</p>	<p>Non réalisée dans la période de mise en œuvre.</p>
		IOV P2.2.4. Nombre de dispositifs de démonstrations de systèmes d'irrigation innovantes testées.	TBD	TBD								<p>Systèmes de suivi et de rapport du projet :</p>	<p>Non réalisée dans la période de mise en œuvre.</p>

5. OBJET DE L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

Les objectifs généraux de la présente évaluation finale sont les suivants : i) fournir aux parties prenantes une évaluation indépendante globale de la conception et des performances du projet, ainsi que de la mesure dans laquelle celui-ci a atteint ses objectifs à ce jour, en vérifiant les conditions réelles de sa réussite ; ii) évaluer les réalisations et les lacunes du projet INV-NIGER pendant toute la période de mise en œuvre, en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité de l'intervention ; iii) de tirer des conclusions et des enseignements de la période de mise en œuvre, dans le cadre de l'évaluation globale des performances du projet.

Toutefois, la pertinence de cette évaluation avec les organisations de producteurs et les bénéficiaires des activités d'innovations doit prendre en compte que les investissements prévus sur le terrain n'ont pas abouti.

Les utilisateurs de l'évaluation seront le Ministère de l'agriculture, les structures impliquées dans la mise en œuvre, les services techniques, les organisations de la société civile, les chercheurs, l'AECID et l'UE. L'audit finale des dépenses et l'évaluation finale serviront toutes les deux de contributions essentielles à la clôture définitive du projet, garantissant la responsabilité, la transparence et une évaluation complète des résultats obtenus.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont les suivants :

1. Évaluer et valider les performances du projet en termes de réalisations et de lacunes dans la production des résultats et des résultats finaux, le degré d'atteinte des bénéficiaires cibles, identifier les facteurs qui ont influencé le rythme de mise en œuvre et les progrès vers les résultats, l'impact de la non réalisation des activités d'innovations avec les bénéficiaires, la durabilité potentielle des retombés obtenus à la fin du projet.
2. Analyser l'efficacité de la conception, de la stratégie et des approches globales du projet.
3. Analyser la pertinence et l'efficacité de l'ensemble des modalités/processus de mise en œuvre établis, y compris les services fournis par les partenaires exécutifs et leur rôle dans le soutien et la facilitation de l'avancement du projet.
4. Identifier et analyser les enseignements tirés en matière de programmation et de gestion de projet pendant la période de mise en œuvre, afin d'éclairer la conception, la stratégie et les approches des interventions futures.

Entidad adherida a la alianza



ER-0885/1998 001/00 Tragsa
GA-2003/0120 001/00 Tragsa
SR-0229-ES-001/00 Tragsa
ER-0885/1998 002/00 Tragsatec
GA-2003/0120 002/00 Tragsatec
SR-0229-ES-002/00 Tragsatec
SI-0033/2014 Tragsatec

5. Fournir des contributions, des suggestions et des recommandations concernant le plan de travail et le plan financier annuels définitifs, sur la base des objectifs décrits ci-dessus, dans le cadre du processus de clôture du projet.
6. Analyser la pertinence et l'efficacité de l'ensemble des modalités/processus de mise en œuvre établis, y compris les services fournis par le par les partenaires exécutifs et leur rôle dans le soutien et la facilitation de l'avancement du projet.
7. Identifier et analyser les enseignements tirés des aspects programmatiques et de gestion de projet pendant la période de mise en œuvre, afin d'éclairer la conception, la stratégie et les approches des interventions futures.
8. Fournir des contributions, des suggestions et des recommandations concernant le plan de travail et le plan financier annuels définitifs, sur la base des objectifs décrits ci-dessus, dans le cadre du processus de clôture du projet.
9. Evaluer la pertinence du projet par rapport aux besoins identifiés à l'origine, ainsi que l'évaluation de la manière dont les objectifs du projet répondent à cette réalité.
10. Ressortir la valeur ajoutée du projet, de sa conception à ses résultats en analysant son adéquation avec les programmes de l'UE et leur mise en œuvre.

6. PORTÉE DE L'ÉVALUATION : QUESTIONS D'ÉVALUATION

L'évaluation portera sur le projet « INNOVATIONS POUR L'INTENSIFICATION PERMANENTE DES SYSTÈMES AGRICOLES IRRIGUÉS RÉSISTANTS AU CLIMAT AU NIGER ». En ce qui concerne le projet, l'évaluation portera sur sa conception, sa stratégie, ses modalités de mise en œuvre, ses outils et ses processus. Même si la mise œuvre des activités de terrain n'as pas aboutie, l'évaluation examinera également comment l'intervention a généré ou non des changements escomptés et tangibles décrits dans les objectifs et les résultats, dans quelle mesure ces changements ont été correctement identifiés et mesurés, et leur potentiel de durabilité.

L'évaluation concentrera son analyse sur le travail effectué par TRAGSA, la SFR-RACINES-Sahel et CSIC, les services techniques, les chercheurs et les organisations des producteurs. L'évaluation inclura également dans son analyse une appréciation de la manière dont l'AECID, avec le soutien des partenaires de mise en œuvre, ont impliqué les différents acteurs et les a intégrées au projet.

En complément, l'évaluation portera également sur la pertinence et l'efficacité de l'assistance

technique fournie au projet par les partenaires de mise en œuvre et sur l'impact de leur soutien sur les progrès du projet vers l'atteinte de ses résultats.

L'évaluation finale couvrira toute la durée du projet. Le projet n'a fait d'évaluation à mi-parcours, mais la reformulation objet de l'avenant I y la révision cadre logique ont fait l'objet d'évaluation de la proposition de l'avenant et d'appui technique à la révision du cadre logique commandité par l'UE.

Il est indiqué que les activités dont l'exécution a démarré avant le 31 juillet 2025 et dont la finalisation de l'exécution a eu lieu après cette date, seront soumises à cette évaluation.

L'évaluation abordera plusieurs questions clés dans deux domaines principaux : **a) Résultats** : questions sur le degré d'attente des résultats du projet sur la base de résultats spécifiques et de réalisations correspondantes. **b) Stratégie** : questions sur l'efficacité des stratégies/modalités de mise en œuvre utilisées pour renforcer les capacités des directions des ministères sectoriels impliqués, des institutions de mise en œuvre et les organisations des producteurs à promouvoir la recherche action à travers la démonstration et la mise en applications des innovations en milieu paysannes et la formation.

Il est prévu que l'équipe d'évaluation élabore une *matrice d'évaluation* qui mettra en relation les questions suivantes, les domaines auxquels elles se réfèrent, les critères d'évaluation, les indicateurs et les sources de vérification, afin de servir d'outil pour l'évaluation.

Les Principaux critères d'évaluation et questions à traiter pour l'évaluation du projet :

Les questions suivantes sont données à titre indicatif et n'excluent pas d'autres questions ou sous-questions, qui pourraient être formulées au cours du processus d'évaluation.

<i>Critères</i>	<i>Questions préliminaires proposées</i>
Pertinence – <i>Alignement et</i> <i>réponse au</i> <i>contexte actuels et</i> <i>futurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils restés pertinents pendant sa mise en œuvre ? • Dans quelle mesure la conception du projet était-elle pertinente pour le Niger en termes d'alignement sur les priorités et les besoins du pays ? • Dans quelle mesure le projet était-il aligné sur les politiques/stratégies/programmes nationaux fondamentaux en matière

	<p>de développement de rural, la sécurité alimentaire, le développement de l'irrigation et aux priorités de la Coopération Espagnole ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les activités prévues pour les structures de mise en œuvre dans le cadre du projet ont-elles répondu aux besoins et au mandat du MAGEL ? • Comment les objectifs de l'intervention correspondent-ils aux objectifs politiques plus larges de l'UE ? • L'intervention est-elle toujours pertinente au regard des priorités actuels et futurs dans l'UE ? • Dans quelle mesure les problèmes abordés par l'intervention nécessitent-ils toujours une action au niveau de l'UE ? • L'intervention est-elle adaptée aux progrès technologiques ou scientifiques récents ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le projet était-il conforme à l'agenda international / aux bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et la résilience et aux priorités de la coopération Espagnole ?
	<ul style="list-style-type: none"> • L'intervention est-elle complémentaire à d'autres interventions de la coopération espagnole, d'autres bailleurs de fonds et du gouvernement dans le domaine de développement de la petite irrigation et de l'axée à l'eau pour l'agriculture ? Y a-t-il eu des synergies ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le projet a-t-il fait preuve de souplesse pour répondre aux changements et aux défis, y compris le climat politique dans le pays, au cours de la période couverte par cette évaluation ?
Efficacité - dans quelle mesure le projet a-t-il utilisé les ressources les moins coûteuses possibles pour atteindre les résultats souhaités ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités ont-elles été rentables ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs ont-ils été atteints dans les délais prévus ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il respecté les calendriers et les délais fixés ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il eu une collaboration fructueuse entre les partenaires de mise en œuvre (TRAGSA, CSIC, SFR-RACINES-Sahel) et l'AECID ? Dans quelle mesure cette collaboration a-t-elle été utile pour atteindre les résultats ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure l'unité gestion du projet a-t-elle été efficace pour coordonner la mise en œuvre conformément au calendrier et aux normes de qualité ? • Les outils de gestion étaient-ils appropriés pour garantir une mise en œuvre/suivi harmonieux ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quels obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le projet a-t-il rencontrés ? Dans quelle mesure ces obstacles ont-ils affecté l'efficacité du projet ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Les relations entre l'AECID, les partenaires de mise en œuvre et l'unité de gestion ont-elles été fluides, organisées et efficaces ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les coûts et avantages pour les différentes parties prenantes ? Comment sont-ils répartis ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les coûts administratifs et d'ajustement sont-ils justifiés au regard des effets obtenus ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Les effets de l'intervention ont-ils été obtenus au coût initialement prévu ? Sinon, pourquoi ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quels facteurs liés à l'intervention influencent l'efficacité des réalisations ? • Des inefficacités ont-elles été identifiées ? L'intervention aurait-elle pu être menée de manière plus efficace ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des différences de coûts ou d'avantages entre États membres ? Comment les expliquer ?
Efficienc – <i>Réalisation des extrants, progrès vers les résultats.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été les progrès globaux du projet par rapport à ses objectifs, résultats et réalisations déclarés ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Un système de suivi adéquat était-il en place pour mesurer les progrès vers les résultats ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports de suivi ont-ils été publiés de manière systématique ? • Ont-ils été utilisés pour améliorer les performances de l'unité de gestion ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Y avait-il des preuves claires montrant les progrès accomplis vers les résultats ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions ont conduit au succès et lesquelles ont conduit à l'échec ? Quelles étaient les raisons de ces circonstances ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été les facteurs qui ont facilité ou entravé la contribution du projet à l'obtention des résultats ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Les hypothèses du projet ont-elles été réexaminées périodiquement ? Y a-t-il eu des changements dans les hypothèses du projet qui ont influencé de manière significative la conception ou la mise en œuvre du projet ? Des ajustements constructifs ont-ils été apportés au projet à la suite de ces changements ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà des résultats déclarés du projet, y a-t-il eu des preuves démontrant une valeur ajoutée dans la promotion des institutions de recherches et de développement pour promouvoir la coordination dans la recherche –action au Niger ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Comment le projet a-t-il réussi à atteindre (ou à progresser vers) ses objectifs ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été les effets quantitatifs et qualitatifs de l'intervention ? Correspondent-ils aux attentes ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il eu des effets inattendus ou non intentionnels ? Qu'est-ce qui les explique ?
Cohérence - <i>évaluer la compatibilité de l'intervention avec d'autres politiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure l'intervention est-elle cohérente avec d'autres interventions de l'UE ou nationales ayant des objectifs similaires ?
	<ul style="list-style-type: none"> • L'intervention respecte-t-elle le principe « ne pas nuire » (« do no significant harm ») ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents éléments de l'intervention sont-ils cohérents entre eux ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure des synergies ou des compromis ont-ils été générés entre les éléments de l'intervention ? • L'intervention est-elle cohérente avec les politiques et priorités actuelles de l'UE ? • Est-elle cohérente avec les obligations internationales, notamment les objectifs de développement durable (ODD) ?
Impact - évaluer les changements positifs et négatifs produits par le projet jusqu'à présent, directement ou indirectement, intentionnels ou non.	<ul style="list-style-type: none"> • Quel a été l'impact réel du projet sur la dynamisation et la coordination de acteurs de la recherche et du développement au Niger ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il eu des effets négatifs ? Si oui, étaient-ils prévisibles et des mesures d'atténuation appropriées ont-elles été mises en œuvre ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été, le cas échéant, les résultats inattendus auxquels le projet a contribué en ce qui concerne la recherche et le développement de l'irrigation innovante au Niger ?
Durabilité - Collaboration dans le cadre de partenariats et capacités mises en place	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les extrants intermédiaires et finaux, les résultats et les effets du projet étaient-ils durables ? Si ce n'est pas le cas, quels facteurs ont limité leur durabilité ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Les facteurs de risque et les stratégies d'atténuation des risques ont-ils été identifiés lors de la formulation du projet ? Les stratégies ont-elles dû être utilisées pendant la mise en œuvre du projet ? Si oui, la stratégie d'atténuation a-t-elle été couronnée de succès ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il donné lieu à des partenariats avec d'autres institutions nationales et internationales afin d'assurer sa pérennité ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Les choix de l'ouverture de l'éventail des partenaires de mise en œuvre avec la SFR-RACINES-Sahel étaient-ils appropriés pour une mise en œuvre réussie et une plus grande durabilité du projet ?
	<ul style="list-style-type: none"> • L'expertise technique apportée par CSIC a la SFR-RACINES a-t-elle permis les échanges d'expériences mutuelles attendus
Perspective de genre, environnement et droits humains. -	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse initiale identifie-t-elle les inégalités existantes (genre, âge, origine, etc.) et leurs liens avec l'environnement ou les droits humains ?
	<ul style="list-style-type: none"> • A-t-on consulté les groupes souvent oubliés (femmes, jeunes, communautés locales, etc.) ainsi que les défenseurs de l'environnement et des droits ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs visent-ils explicitement à réduire les inégalités, protéger l'environnement et respecter les droits humains ?
	<ul style="list-style-type: none"> • A-t-on étudié comment la politique affectera différemment les femmes et les hommes ?
	<ul style="list-style-type: none"> • A-t-on évalué les effets sur le climat, la biodiversité, la pollution, et les communautés les plus touchées ?
	<ul style="list-style-type: none"> • A-t-on identifié les risques pour les droits des personnes (santé, logement, non-discrimination), surtout pour les groupes vulnérables ?

	<ul style="list-style-type: none"> • La proposition est-elle alignée sur les engagements de l'UE en matière d'égalité, de Pacte Vert et de droits fondamentaux ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose-t-on d'indicateurs précis, avec des données ventilées (par genre, etc.), pour suivre les progrès ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures sont-elles prévues pour limiter les effets négatifs sur l'égalité, l'environnement ou les droits ?
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'évaluation finale vérifie-t-elle les effets réels sur le genre, l'environnement et les droits, et en tire-t-on des leçons ?</i>
Valeur ajoutée de l'UE et de l'AECID - Plus-value de l'action de l'UE et de l'AECID par rapport aux actions nationales	<ul style="list-style-type: none"> • Les arguments de subsidiarité avancés dans l'analyse d'impact ou le mémorandum explicatif sont-ils toujours valables ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs auraient-ils pu être atteints de manière suffisante par les États membres agissant seuls ?
	<ul style="list-style-type: none"> • L'action de l'UE a-t-elle évité des dommages aux intérêts d'autres États membres ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Des économies d'échelle ou un partage de services ont-ils été réalisés grâce à l'action de l'UE ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Le marché intérieur a-t-il mieux fonctionné grâce à l'intervention ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles seraient les conséquences probables de l'arrêt ou du retrait de l'intervention de l'UE et de la Coopération Espagnole ?

7. GESTION DE L'ÉVALUATION

TRAGSA, à travers l'UGP est chargée coordonner avec le consultant l'évaluation finale et est responsable de la conduite de tout le processus de l'évaluation.

La coordination de la SFR-RACINES-Sahel, CSIC et le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage et les organisations des producteurs (ROPPA et RECCA) participeront au processus d'évaluation en aidant à coordonner les calendriers avec les informateurs (cibles des questionnaires) et en prenant tout' autres dispositions si nécessaire. La contractualisation des experts sélectionnés pour l'évaluation sera effectuée par TRAGSA et la validation des résultats finaux de l'évaluation sera validé par l'AECID. Et le rapport de l'évaluation sera délivrée à l'UGP. Les activités quotidiennes de l'évaluation seront coordonnées par l'UGP, qui se chargera de partager les informations avec l'AECID. Les évaluateurs auront accès aux acteurs concernés du projet pendant leur mission.

Pour faciliter la coordination et situer les responsabilités des parties impliqués dans l'évaluation, la matrice d'assignation des responsabilités ou graphique RACI (Responsable (En charge) – Accountable (Responsable) – Consulted (Consulté) – Informed (Informé)) représentant les rôles clés attribués aux structures impliquées dans le projet pour chaque tâche.

Les référents au sein de chacun des partenaires intègrent également le dispositif RACI.

Structures	Elaboration des TdR	formalisation du contrat avec le consultant	facilitation des documents du projet	Planification des rencontres	Mise en œuvre de l'évaluation	Production des rapports	Validation des rapports
TRAGSA	A/R	A/R	R	A/C	A/C	A/C	A/C
SFR RACINES-Sahel			C	C	C	C	I
CSIC			C	C	C	C	I
COOP ESPAGNOLE	C/I	I	I	I	C/I	C/I	C/I
MAGEL				C/I	C/I	I	I
OP				C/I	C/I		I
CONSULTANT		C/R	C/I	A/C/R	R	R	R

R : Chargé de la conduite de l'activité ; **A** : Responsable, **C** : Consulté / Associé ; **I** : Informé

Détails de rôles et responsabilités des acteurs dans le cadre de l'évaluation finale du Projet :

Acteurs	Rôles et Responsabilités
Unité de gestion (TRAGSA)	Chargé de coordonner avec le consultant l'évaluation finale et est responsable de la conduite de tous le processus de l'évaluation (élaboration des TdR, demande des offres, analyse des offres, la gestion du contrat avec le consultant, la mise à disposition au consultant les informations du projet, faciliter la planification des rencontres pour les entretien avec les structure de mise en œuvre, recevoir les livrables, coordonner la validation, la réception du rapport final de l'évaluation, etc.....
SFR RACINES-Sahel	Participe à la collecte d'informations, appui à la planification des rendez-vous avec les informateurs cibles des questionnaires (UAM, Coordination scientifique, AST, AAD, spécialistes, coordonnateurs des groupes thématiques, etc.) et le partage de l'information.
Coordination CSIC	Participe à la collecte d'informations, appui à la planification des rendez-vous avec les informateurs cibles des questionnaires et le partage de l'information.

Bailleurs de fonds (AECID)	Participe à la validation des toutes les étapes du processus de l'évaluation et des rapports et assiste aux rencontres importantes durant tout le processus.
MAGEL	Appui à la planification des rendez-vous avec les informateurs cibles des questionnaires et le partage de l'information.
OP	Appui à la planification des rendez-vous avec les informateurs cibles des questionnaires et le partage de l'information.
Consultant	Chargé de la conduite de l'évaluation finale, la propositions planifications des rencontres souhaitées, l'élaboration des documents, la production des rapports et la prise en compte des amendements.

8. MÉTHODOLOGIE

L'évaluation finale comprendra trois phases générales :

Phase	Objectif principal et activités
Phase préparatoire	<p>La phase administrative est une phase essentielle pour la préparation de l'évaluation. Elle comprend la prise de contact avec l'UGP et le BCE, les échanges sur la portée de l'évaluation, le calendrier, la collecte de tous les documents de référence pertinents, l'organisation du calendrier de travail et la prise de contact avec le bureau de l'Union européenne et le bénéficiaire avant le début des travaux de l'équipe d'évaluation au Niger. Les tâches à accomplir sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information initiale avec l'UGP et le BCE pour examiner le mandat, la portée de l'évaluation et le calendrier de travail initial. - Réunion d'introduction afin de discuter des objectifs de l'évaluation, du programme de travail et de la collaboration avec le personnel clé pendant l'exercice d'évaluation. - Analyser tous les documents pertinents fournis par l'UGP. - Analyser la pertinence des questions proposées à titre indicatifs, formuler des questions complémentaires et des sous-questions, si nécessaire, au cours du processus d'évaluation. - Élaborer les questions, les critères et les méthodologies d'évaluation et préparer les questionnaires et les entretiens approfondis.

	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger et présenter une <u>liste concise de questions d'évaluation</u> - Préparer une liste provisoire des personnes et structures à interroger et à consulter et planifier une première série de réunions avec les structures de mise en œuvre impliquées et les principaux partenaires. - Présenter une méthodologie indicative pour l'évaluation finale. - Rédiger et soumettre un <u>rapport préliminaire concis, qui comprend :</u> <ol style="list-style-type: none"> a) Résumé des conclusions du travail documentaire, b) La conception prévue de l'évaluation précisant les objectifs de celle-ci et les questions à traiter, c) La méthodologie (y compris une <i>matrice d'évaluation</i> avec les critères d'évaluation clés, les questions, les indicateurs et les sources d'informations) ; d) Les instruments et outils (questionnaires d'enquêtes) qualitatifs que quantitatifs permettant de recueillir les informations et données pertinentes, y compris les principaux informateurs à interroger. e) Les approches pour l'analyse et l'interprétation des données ; f) Les stratégies de communication et de rapport des résultats de l'évaluation g) Un plan de travail indiquant le calendrier des activités et les ressources.
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Phase	Objectif principal et activités
Phase sur le terrain	<p>L'objectif de la phase sur le terrain est de confirmer et de mettre à jour l'analyse du contexte et d'élaborer la logique (impact, résultats, réalisations, activités et résultats) de l'intervention soutenues par l'UE et le BCE, conformément à la méthodologie d'évaluation, et de la collecte des informations à travers des réunions de consultation et enquêtes pertinentes auprès des principales parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions de consultation et administration des questionnaires d'enquêtes à l'UGP (Coordonnateur, DAF, AT, AAF et responsable des activités de la SFR-Racines), - Réunions de consultation et administration des questionnaires d'enquêtes au représentant de Tragsa (Chef de département DOEX), - Réunions de consultation et administration des questionnaires d'enquêtes aux représentants de la SFR-Racines (Coordinatrice de la SFR-Racines,

	<p>membre du comité scientifique, 2 coordonnateurs des groupes thématiques, 2 membres des groupes thématiques et coordonnateur du FIG)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions de consultation et administration des questionnaires d'enquêtes au représentant de CSIC (Chargé de projet CSIC et experte de CSIC), - Réunions de consultation et administration des questionnaires d'enquêtes aux représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (DGGR et point focal du projet, coordination ROPPA) ; - Réunions de consultation et administration des questionnaires d'enquêtes aux équipes des PLI (coordonnateurs des PLI, les spécialistes, les représentants des organisations des producteurs, notamment au niveau des régions de Maradi et de Tahoua ; - Réunions de consultation avec l'AECID et la DUE - Réunion de débriefing avec l'UGP et le BCE de l'AECID, pour présenter les conclusions préliminaires du rapport d'évaluation et discuter de la suite à donner ;
<p>Phase de synthèse et élaboration du rapport</p>	<p>Cette phase est consacrée à l'analyse des données, la préparation du projet de rapport final, qui comprendra les principales conclusions, les conclusions et les recommandations conformément à la structure convenue pour le rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compilation et analyse des informations recueillies lors des réunions de consultation et des visites sur le terrain ; - Préparation du projet de rapport d'évaluation final à soumettre au comité d'évaluation pour commentaires. - Finalisation du projet de rapport d'évaluation final en tenant compte des commentaires consolidés fournis par le comité d'évaluation. - Atelier de présentation du rapport final, pour partager les principaux résultats et les recommandations.

Ce calendrier est provisoire et sera complété par les évaluateurs dans le rapport sur la méthodologie et l'examen documentaire, qui sera évalué et approuvé par l'UGP et la BCE de l'AECID.

L'UGP et le BCE de l'AECID, avec l'appui de la SFR-RACINES-Sahel et le point focal de MAGEL aideront à organiser les visites d'évaluations, notamment en planifiant les entretiens avec les personnes concernées et appropriées, en rassemblant les documents à examiner par

l'équipe d'évaluation, et fournir une assistance pour faciliter le processus d'évaluation. L'évaluation sera menée à Niamey et dans les régions, et à la fois dans les lieux indiqués par le BCE de l'AECID.

Lors des visites de terrain, le prestataire prendra en charge tous les frais connexes, y compris les frais de déplacement des personnes rencontrés, les autorisations de déplacement (au cas échéant), la couverture d'assurance et le respect de tous les protocoles de sécurité ou de santé nécessaires. Le prestataire informera à l'avance l'autorité contractante (Tragsa) à travers l'UGP de tout déplacement prévu et s'assurera que toutes les exigences en matière de sécurité et d'administration sont remplies avant le départ.

9. CALENDRIER

L'évaluation est établie en trois phases pour une durée **totale de dix (10) semaines**. Les phases de l'évaluation sont les suivantes : une première phase préparatoire de travail de bureau, la deuxième phase de travail de terrain et la troisième phase de rédaction du rapport.

- Travail de bureau : Dans cette phase un premier échange sera prévu pour la présentation de l'équipe. Une analyse de la documentation disponible sera effectuée par le cabinet/bureau et le calendrier final des activités sera établi pour validation. Cette phase est estimée pour trois (3) semaines.
- Travail de terrain : Les membres du cabinet/bureau entreprend le travail de terrain, Il s'agit de l'étape centrale du travail au cours de laquelle seront effectuées des visites dans les zones d'intervention, des réunions avec l'UGP, la BCE, les représentants des structures de mise en œuvres, les organisations des producteurs, les représentants des Ministères sectoriels impliqués et tous autres parties prenantes qui ont été convenues dans le plan d'évaluation et toutes les procédures et outils convenus seront appliquées pour la collecte et l'analyse des informations. Un compte rendu sur le travail de terrain sera demandé au cabinet/bureau. La durée de cette phase est estimée à trois (3) semaines.
- Rédaction du rapport : La troisième étape comprend toutes les tâches nécessaires à une correcte rédaction du rapport final : triangulation des données, rédaction, présentation du rapport préliminaire et final après intégration des commentaires. La durée de cette phase est estimée à quatre (3+1) semaines maximums.

Phases de l'évaluation	Livrables	Semaines de travail									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Phase préparatoire	Travail de bureau										
Phase de travail de terrain	Travail de terrain										
Phase de synthèse et élaboration du rapport	Rédaction du rapport préliminaire										
	Corrections et suggestions apportés										
	Intégration des corrections et suggestions apportés et validation du rapport final.										

La date limite pour la soumission du rapport final avec toutes les corrections et suggestions intégrées sera le **3 avril 2026**.

10. DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour mener à bien leur mission, les évaluateurs tiendront compte de la documentation pertinente, qui comprendra, sans s'y limiter :

- Rapports annuels de l'UE et annexes
- Global Monitoring & Evaluation Framework of the DeSIRA Initiative
- Rapports techniques de chaque partenaire exécutant et leurs annexes
- Accord de contribution, ses annexes et avenant
- Reformulation, révision du cadre logique et rapport de l'évaluation ROM
- Plan de suivi-évaluation
- Plan directeur de l'AECID.

Et toute la documentation dont le cabinet/bureau d'évaluation aura besoin et qui est nécessaire à l'évaluation peut être demandée et, si elle existe, vous sera fournie.

Ces documents seront fournis au consultant par l'UGP et les structures de mise en œuvre sous forme électronique pendant la phase de travail sur dossier et, dans la mesure du possible, sous forme papier pendant la mission sur le terrain.

11. RÉSULTATS

- **Questions et sous-questions d'évaluation :**

Le livrable est préparé par le cabinet/bureau et doit contenir les questions d'évaluation, ainsi que les questionnaires des enquêtes proposés.

- **Agenda de travail et calendrier final d'évaluation :**

Le livrable est préparé par le cabinet/bureau et doit contenir un plan de travail détaillé associé à l'échéancier et aux éventuelles limites observées pour réaliser l'évaluation et doit être approuvé et validé par l'équipe de gestion avec la participation du comité de suivi.

- **Compte rendu sur le travail de terrain :**

Le livrable contiendra le plan d'entretiens et l'envoi des questionnaires, le cas échéant et l'analyse de l'information tant au siège que sur le terrain avec une description des dates et des noms de personnes participantes. Le livrable est préparé par le cabinet/bureau et approuvé et validé par l'équipe de gestion avec la participation du comité de suivi.

- **Rapport préliminaire d'évaluation final**

Maximum 30-35 pages sans annexes qui contiendront au minimum : l'introduction avec les objectifs, but et portée de l'évaluation, historique et contexte de l'évaluation, intervention évaluée, méthodologie utilisée, limites trouvées, résultats de l'évaluation, conclusions et recommandations, leçons apprises et bonnes pratiques et recommandations.

Ce rapport sera amendé et les propositions seront discutés

- **Rapport d'évaluation final**

- Maximum 30-35 pages sans annexes qui contiendront au minimum :

l'introduction avec les objectifs, but et portée de l'évaluation, historique et contexte de l'évaluation, intervention évaluée, méthodologie utilisée, limites trouvées, résultats de l'évaluation, conclusions et recommandations, leçons apprises et bonnes pratiques et recommandations.

- Une liste d'annexes, qui comprendra, entre autres : la méthodologie détaillée (techniques et outils appliqués tels que scripts d'entretien, questionnaires, etc.), liste des documents analysés, ainsi qu'une liste des personnes qui ont été interviewées ou envoyé un questionnaire.
- Les constatations et les conclusions doivent être structurées de manière à répondre clairement aux questions d'évaluation. Les conclusions et recommandations du rapport doivent être dérivés des résultats.
- Les leçons apprises ne doivent être extraites que si elles représentent des contributions au connaissances générales et sont solidement étayés par les résultats et conclusions.
- Les recommandations doivent être associées aux conclusions, elles doivent être limitées en nombre et évitant une formulation générique, tout en indiquant à qui ils s'adressent puisqu'ils ont de servir de lignes directrices pour les actions futures.
- Ce rapport d'évaluation est rédigé par le cabinet/bureau et est approuvé / validé par l'UGP, le BCE de l'AECID et si nécessaire la DUE.

- **Résumé exécutif**

- Maximum de 10 pages, avec un langage clair et concis et qui comprendra au moins : une fiche synoptique du processus réalisé et une synthèse des principaux résultats, évidences, conclusions, recommandations par acteur et critères auxquels elles sont associées. Si des bonnes pratiques sont détectées, elles doivent également être notées dans le résumé exécutif.

- **Plan d'amélioration**

- Le plan d'amélioration comprend l'analyse des recommandations (qui doivent inclure des actions concrètes et pragmatiquement réalisables) indiquant lesquelles sont acceptés ou partiellement acceptés par chaque acteur, établissant des actions qui permettent de réaliser une amélioration et en indiquant le délai pour leur réalisation. Le plan d'amélioration est préparé par cabinet/bureau et est approuvé / validé par l'équipe de gestion avec la participation du comité de suivi.

Tous les outils utilisés et développés pour la collecte de données doivent être inclus dans les livrables. Un rapport graphique (photographique) justifiant les actions entreprises sera également soumis. Tous les livrables doivent être rédigés en français.

12. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES ET PAIEMENT

L'équipe d'évaluation sera engagée par Tragsa. Elle sera composée d'un expert national ou international en évaluation, avec la possibilité d'inclure un expert national junior. La sélection de l'équipe et l'approbation finale du travail nécessiteront l'accord formel du comité d'évaluation.

La proposition d'évaluation ne doit pas dépasser 17.000 €. Le paiement des services sera effectué en plusieurs tranches liées à la livraison et/ou à l'approbation des produits/résultats susmentionnés, selon le calendrier de paiement suivant :

Livrables	Paiement
Travail de bureau	20%
Travail de terrain	20%
Rédaction du rapport préliminaire	20%
Corrections et suggestions apportés	20%
Intégration des corrections et suggestions apportées et validation du rapport final.	20%

Langue : Le rapport sera présenté en français ;

Soumission et nombre d'exemplaires : un seul exemplaire physique du rapport seront produits et transmis à l'UGP.

Soumission du rapport final et nombre d'exemplaires : Trois exemplaires physiques du rapport seront produits et remis à l'UGP. Une copie électrique a format PDF sera également soumise.

Soumission des propositions : Les personnes physiques et morales peuvent se porter candidates à cette mission à condition de soumettre au moins une proposition conforme à toutes les exigences, avant la date limite indiquée dans l'invitation. Chaque soumissionnaire présentera son offre dans deux enveloppes fermées, toutes deux placées dans une seule enveloppe extérieure (Enveloppe 1 : Documentation administrative et, le cas échéant, documentation relative aux critères évaluables par jugement de valeur (mémoire technique, etc.) et Enveloppe 2 : Offre économique et autres critères évaluables automatiquement).

Les offres seront reçues au Bureau de la Coopération Espagnole situé à l'Ambassade de l'Espagne à Niamey (Koirakano, Rue 150, AM-5 (Ambassade), BP : 12083 Niamey – Niger

L'objet du courrier doit être libellé comme suit : « Proposition pour la L'Évaluation Finale Externe du Projet « INNOVATIONS POUR L'INTENSIFICATION PERMANENTE DES SYSTÈMES AGRICOLES IRRIGUÉS RÉSISTANTS AU CLIMAT AU NIGER » (INV-NIGER /DESIRA) ».

Les questions concernant le présent cahier des charges peuvent être envoyées à hsow@tragsa.es et siglesia@tragsa.es au plus tard le 13 janvier 2026 à minuit, heure de Niger. **Les offres doivent être soumises en EUROS.**

Les clarifications jugées nécessaires seront communiquées à tous les candidats par le biais d'une circulaire explicative. Aucune autre forme de communication ou de négociation ne sera acceptée en dehors de ce processus.

Bien que la procédure corresponde à un contrat mineur et qu'aucun appel d'offres formel ne soit requis, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des clarifications ou des corrections au prestataire sélectionné avant l'attribution définitive, afin de s'assurer de la conformité de l'offre avec les exigences techniques et administratives.

Tous les candidats doivent accepter d'être disponibles pour commencer les travaux aux dates mentionnées.

13. QUALIFICATIONS DES ÉVALUATEURS

L'évaluation sera menée par d'une équipe d'au moins deux (02) personnes expertes.

L'équipe d'évaluation doit garantir son indépendance par rapport à l'intervention évaluée, sans être liée à sa gestion ou à sa conception ni à aucun élément qui la compose.

Les membres de l'équipe doivent parler et écrire le français ou avoir les moyens de traduction nécessaire au bon développement du travail demandé. Un membre de l'équipe doit servir de Chef de Mission. Le deuxième expert sera sous la responsabilité du Chef de Mission et l'assistera.

Expert 1 : Chef de mission. Diplômes et compétences

Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable du résultat final et de la qualité technique de la mission. Il dirigera et coordonnera le processus d'évaluation, le travail de l'équipe d'experts, la mise en œuvre du plan de travail et la présentation des différents produits d'évaluation.

- Qualification : diplôme universitaire plus formation postuniversitaire en sciences sociales, économie, changement climatique, ingénierie ou sciences de l'environnement.
- Expérience générale : au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la gestion/évaluation de programmes de développement, de préférence dans le secteur du changement climatique, l'environnement, dont au moins 3 ans en Afrique de l'Ouest. L'expérience dans des projets de renforcement des institutions et de la société civile dans une perspective de genre sera appréciée.
- Expérience spécifique : au moins 3 missions d'évaluation en tant que chef de mission et une bonne connaissance des méthodes et instruments d'évaluation, notamment ceux de l'UE et/ou de la AECID. Une expérience en tant que chef d'équipe en évaluation de programmes financés par le La Commission européenne est considérée comme une valeur supplémentaire.

Expert 2 : Diplômes et compétences

- Diplôme : diplôme universitaire en sciences sociales, économie, changement climatique, ingénierie, sciences de l'environnement ou l'équivalent
- Expérience générale : au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans la gestion/évaluation de programmes de développement, dont au moins 1 an en Afrique
- Expérience spécifique : au moins 1 mission d'évaluation de programmes et bonnes connaissances de méthodes et d'instruments d'évaluation, notamment ceux de l'UE et/ou de l'AECID

14. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES :

Les critères d'évaluation reposent sur deux catégories différentes :

- **Critères d'évaluation subjectifs**
 - Qualité de la proposition : adéquation avec le cahier des charges (20 points).
 - Méthodologie : clarté, faisabilité et aspects innovants de la conception préalable à la compilation (15 points).
 - Calendrier et plan de travail adaptés à la répartition de chaque phase (5 points).
- **Critères d'évaluation objectifs**
 - Qualifications générales : formation et expérience requises dans le cahier des charges (10 points).
 - Adéquation avec l'objet du contrat : expérience professionnelle dans le domaine d'activité assigné, évaluée en fonction du nombre d'années d'expérience (10 points).
 - Expérience dans la région du contrat attribué : expérience aux Niger, en particulier dans la région de Tahoua et Maradi (10 points).
 - Proposition budgétaire : adéquation avec le cahier des charges, ventilation du budget et rapport qualité-prix (30 points).

CATÉGORIE	CRITÈRE	Note max
CRITÈRES D'ÉVALUATION SUBJECTIFS		
Évaluateur	Qualité de la proposition : adéquation avec le cahier des charges	20

CATÉGORIE	CRITÈRE	Note max
	Méthodologie : clarté, faisabilité et aspects innovants de la conception préalable à la compilation	15
	Calendrier et plan de travail adaptés à la répartition de chaque phase	5
CRITÈRES D'ÉVALUATION OBJECTIFS		
Évaluateur	Qualifications générales : formation et expérience requises dans le cahier des charges	10
	Adéquation avec l'objet du contrat : expérience professionnelle dans le domaine d'activité assigné, évaluée en fonction du nombre d'années d'expérience	10
	Expérience dans la région du contrat attribué : expérience aux Niger, en particulier dans la région de Tahoua et Maradi	10
PROPOSITION TECHNIQUE TOTAL		70
OFFRES ÉCONOMIQUES	<p>30 points seront attribués à la proposition présentant la valeur la plus basse. Les autres offres se verront attribuer une note inversement proportionnelle selon la formule suivante :</p> $P_x = P_{max} * (Pr - O_x) / (Pr - O_{mo})$ <p>Où, P_x = Note obtenue par l'offre à évaluer P_{max} = Note maximale Pr = Budget de base de l'appel d'offres O_x = Montant de l'offre à évaluer O_{mo} = Montant de la meilleure offre</p>	30
PROPOSITION ÉCONOMIQUE TOTAL		30
TOTAL		100

Le contractant traitera toutes les données à caractère personnel conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la législation espagnole applicable, en garantissant leur confidentialité et leur sécurité. Les données ne seront utilisées qu'à des fins contractuelles et ne pourront être divulguées sans autorisation préalable.

Tous les droits de propriété intellectuelle découlant du contrat appartiennent exclusivement à l'autorité contractante de l'évaluation. Le cabinet d'évaluation ne peut utiliser, reproduire ou diffuser aucun contenu sans l'autorisation écrite préalable de l'AECID.

En cas de litige contractuel, et sauf accord contraire, l'affaire sera soumise à la juridiction des tribunaux espagnols, conformément à la législation espagnole.

ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE ETHIQUE POUR L'ÉVALUATION

Les évaluateurs sont tenus de présenter dans leurs offres le code de conduite signée par le responsable du cabinet ou le chef de mission, confirmant son acceptation du code de conduite éthique pour l'évaluation (ANNEXE 2).

ANNEXE 2 - Code de conduite éthique pour l'évaluation.

Les évaluateurs doivent respecter les codes de conduite éthiques pertinents, tels que

- **Indépendance** : les évaluateurs doivent veiller à préserver leur indépendance de jugement et à présenter leurs conclusions et recommandations de manière indépendante.
- **Impartialité** : les évaluateurs doivent agir de manière impartiale et objective et présenter de manière équilibrée les forces et les faiblesses de la politique, du programme, du projet ou de l'unité organisationnelle évalués.
- **Conflit d'intérêts** : les évaluateurs sont tenus de divulguer par écrit toute expérience passée susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts potentiel et de traiter honnêtement tout conflit d'intérêts qui pourrait survenir.
- **Honnêteté et intégrité** : les évaluateurs doivent faire preuve d'honnêteté et d'intégrité dans leur comportement, en négociant honnêtement les coûts, les tâches, les limites et la portée des résultats à obtenir, tout en présentant avec précision leurs procédures, leurs données et leurs conclusions, et en soulignant toute limite ou incertitude d'interprétation dans le cadre d'évaluation.
- **Compétence** : les évaluateurs doivent présenter avec précision leur niveau de compétences et de connaissances et ne travailler que dans les limites de leur formation professionnelle et de leurs capacités d'évaluation, en refusant les missions pour lesquelles ils ne disposent pas des compétences et de l'expérience nécessaires pour les mener à bien.
- **Responsabilité** : les évaluateurs sont responsables de la réalisation des prestations convenues dans le respect du calendrier et du budget fixés, en opérant de manière rentable.
- **Obligations envers les participants** : Les évaluateurs doivent respecter et protéger les droits et le bien-être des individus et des communautés, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et aux autres conventions relatives aux droits de l'homme, ainsi qu'au droit nigérian applicable. Les évaluateurs doivent respecter les différences de culture, les coutumes locales, les croyances et pratiques religieuses, les interactions personnelles, les rôles des hommes et des femmes, les handicaps, l'âge et l'appartenance ethnique, en utilisant des instruments d'évaluation culturellement appropriés. Les évaluateurs doivent veiller à ce que les participants potentiels soient traités comme des agents autonomes, libres de choisir de participer ou non à l'évaluation, tout en veillant à ce que les personnes relativement défavorisées soient représentées.
- **Confidentialité** : les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des informations confidentielles et informer les participants de la portée et des limites de la confidentialité, tout en veillant à ce que les informations sensibles ne puissent pas être remontées jusqu'à leur source.
- **Prévention des préjudices** : les évaluateurs doivent agir de manière à minimiser les risques, les préjudices et les inconvénients pour les personnes participant à l'évaluation, sans compromettre l'intégrité des résultats de l'évaluation.
- **Exactitude, exhaustivité et fiabilité** : les évaluateurs ont l'obligation de veiller à ce que les rapports d'évaluation et les présentations soient exacts, complets et fiables. Les évaluateurs doivent justifier explicitement leurs jugements, constatations et conclusions et fournir les raisons sous-jacentes, afin que les parties prenantes puissent les apprécier.
- **Transparence** : les évaluateurs doivent communiquer clairement aux parties prenantes l'objectif de l'évaluation, les critères appliqués et l'utilisation prévue des résultats. Les évaluateurs doivent veiller à ce que les parties prenantes soient impliquées dans la conception de l'évaluation et à ce que toutes les parties prenantes soient impliquées.
- **Omissions et négligences professionnelles** : lorsque les évaluateurs trouvent des preuves de négligence professionnelle ou de comportement contraire à l'éthique, ils sont tenus de les signaler à l'autorité de contrôle compétente.

Nom du chef de mission

Date : .../.../2025